

RAPPORT DE PRESENTATION
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
DE LA VILLE DE TOURS



SOMMAIRE

PRESENTATION DES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS DE 2014 A 2019	2
I) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6
I-1) Les impôts et taxes.....	6
I-2) Les dotations et participations reçues.....	12
I-3) Les produits d'exploitation	17
I-4) Les autres produits.....	20
I-5) Les opérations d'ordre	20
II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22
II – 1) Les charges de personnel	23
II – 2) Les charges à caractère général.....	27
II – 3) Les subventions versées.....	29
II – 4) Les charges financières	31
II – 5) Les autres charges réelles	32
II – 6) Les dépenses d'ordre	33
III) L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RATIOS FINANCIERS.....	34
IV) LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	38
V) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	42
V – 1) Les dépenses d'équipement.....	42
V – 2) Le remboursement en capital de la dette	43
V – 3) Les autres dépenses d'investissement réelles.....	44
V – 4) Les opérations d'ordre.....	44
V – 5) La gestion pluriannuelle des dépenses d'investissement	45
V – 6) Le financement des investissements	46
VI) LA GESTION DES LA DETTE	48
VII) LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE TOURS.....	52
VII – 1) Le budget annexe de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours	52
VII – 2) Le budget annexe des Prestations Cimetières.....	55

PRESENTATION DES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS DE 2014 A 2019

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019 / 2018	
							VALEUR	%
Recettes réelles de fonctionnement hors cession et reprise sur provision (1)	198,2	194,4	187,8	182,4	181,8	187,5	5,7	3,1%
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières, travaux en régie et provisions (2)	168,4	162,8	160,9	153,9	154,1	154,3	0,1	0,1%
Epargne de gestion (3) = (1)-(2)	29,8	31,6	26,8	28,5	27,6	33,2	5,6	20,2%
Intérêts de la dette (4a)	16,2	17,6	10,2	10,2	13,5	12,8	-0,7	-5,1%
<i>Dont IRA (4b)</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>3,6</i>	<i>3,7</i>	<i>0,1</i>	<i>2,6%</i>
Autofinancement (5) = (3)-(4a)+(4b)	13,5	13,9	16,6	18,3	17,7	24,1	6,4	35,8%
Recettes définitives d'investissement (6)	11,3	11,9	9,3	14,1	9,6	22,0	12,4	129,6%
Financement propre disponible (7) = (5)+(6)	24,9	25,9	25,9	32,4	27,3	46,1	18,8	68,6%
Dépenses d'investissement (8)	29,5	18,2	24,6	19,5	24,1	27,6	3,5	14,4%
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>28,1</i>	<i>18,1</i>	<i>24,6</i>	<i>19,5</i>	<i>23,8</i>	<i>27,1</i>	<i>3,3</i>	<i>14,0%</i>
Remboursement du capital de la dette (9)	10,3	11,0	12,1	12,7	13,4	16,6	3,1	23,3%
Besoin de financement (10) = (8)+(9)-(7)	15,0	3,2	10,8	-0,2	10,3	-1,9	-12,1	-118,3%
Emprunt (11)	7,5	7,5	8,0	7,5	9,0	5,1	-3,9	-43,1%
Fonds de roulement au 1er janvier	6,5	-1,7	3,5	1,1	9,0	8,8	-0,2	-2,7%
Fonds de roulement au 1er janvier budget annexe intégré au budget principal	6,5	-1,7	3,5	1,1	10,3	8,8	-1,5	-15,0%
Fonds de roulement au 31 décembre	-1,7	3,5	1,1	9,0	8,8	15,9	7,1	81,3%
Fonds de roulement en nombre de jours / DRF hors charges financières, travaux en régie et provisions	-3,7	7,8	2,5	21,4	20,8	37,6	0,0	81,2%
Encours de dette au 31 décembre	232,0	228,5	224,5	219,3	218,5	210,7	-7,7	-3,5%
Capacité de désendettement au 31 décembre	17,1	16,4	13,5	12,2	12,3	8,7	0,0	-29,0%

Le compte administratif 2019 est le dernier du mandat après 6 années d'actions municipales entreprises depuis 2014. Ces actions ont permis l'amélioration de la santé financière de la Ville de Tours, constatée par un autofinancement et un fonds de roulement en hausse dans un contexte où plusieurs événements externes ont marqué cette mandature :

- Baisse drastique des dotations versées par l'Etat entre 2014 et 2017,
- Transfert de compétences à la métropole créée en 2017 accompagné des charges et produits y afférent,
- Contractualisation avec l'Etat dans le cadre du dispositif dit « de Cahors » en 2018 sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

De plus, la mise en œuvre d'une stratégie de désendettement, d'assainissement et de reprofilage de la dette a permis de dégager des capacités d'investissement fléchées sur le lancement d'opérations qui transformeront la Ville tels que celles des appels à projets innovants (API) ou les investissements soutenus par l'ANRU.

L'année 2019 se conclut par de nombreux indicateurs positifs avec le maintien des taux d'imposition de la fiscalité directe locale.

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF), hors cessions et reprises sur provisions, représentent 187,5 M€ en 2019 contre 181,8 M€ en 2018 soit une progression de 3,1 %. La progression des impôts et taxes représente 2,8 M€ (+ 2,7 % par rapport à 2018) sans augmentation de la pression fiscale directe par la Ville de Tours ce qui traduit la bonne attractivité du territoire. Les dotations et participations ont crû de 1,3 M€ (+ 2,7 % par rapport à 2018) et les produits d'exploitation de 2,3 M€ (+ 11 % par rapport à 2018).

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF), IRA comprise (168,4 M€), diminuent de 0,6 M€ par rapport à 2018. Si les charges financières, les travaux en régie et les provisions sont neutralisés, les DRF représentent 154,3 M€ en 2019 contre 154,1 M€ en 2018 soit une progression de 0,1 %. Les charges de personnel évoluent de + 1,1 M€ (+1,1 % par rapport à 2018) et les charges à caractère général poursuivent leur recul de - 1,4 M€ (-4,5 %). Les intérêts de la dette diminuent de 0,8 M€ (-7,9 % par rapport à 2018) hors Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) faisant l'objet d'un étalement de charge sur plusieurs années, reflétant les effets bénéfiques de la politique de désendettement et de reprofilage de la Ville.

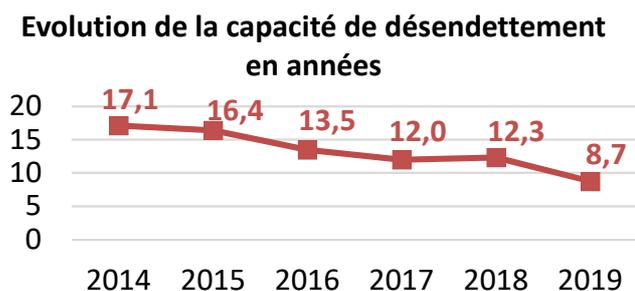
Ainsi, **l'épargne de gestion** 2019 présente son plus haut niveau depuis 2014. Cet indicateur correspond à l'épargne dégagée dans la gestion courante de la collectivité. Elle augmente de 5,6 M€ (+ 20,2 % par rapport à 2018) en atteignant 33,2 M€.

L'autofinancement, qui résulte du solde positif entre Recettes Réelles de Fonctionnement et Dépenses Réelles de Fonctionnement retraitées, augmente par rapport à 2018 en s'élevant à 24,1 M€, soit une hausse de 6,4 M€ par rapport à 2018. Le **taux de la Capacité d'Autofinancement** brute (CAF) calculé en rapportant l'autofinancement sur les RRF retraitées s'affiche à 12,9 % soit + 31,7 % par rapport à 2018 (9,8%).

Dans la continuité de sa **stratégie sur la gestion de la dette**, la Ville a réitéré, comme en 2018, une opération exceptionnelle de rachat et refinancement d'emprunts obligataires à échéance 2025. Le montant du remboursement d'emprunts (11 M€) et l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) payée (3,7 M€) ont été refinancés par un emprunt classique au taux de 0,44 % sur 10 ans auprès de l'Agence France Locale. Cela permet de poursuivre le **reprofilage** de la dette et d'en **diminuer le coût**

Aussi, **l'encours de la dette** en 2019 a fortement diminué : -7,7 M€ et ce malgré les refinancements de dette. Ainsi, au 31/12/2019, cet encours s'élève à 210,7 M€ (218,5 M€ en 2018).

La **capacité de désendettement** diminue nettement en 2019 puisque la Ville peut rembourser le stock de sa dette en 8,7 ans (12,3 années en 2018) en utilisant la totalité de sa CAF brute. Depuis 2014, cet indicateur a été divisé par 2 comme le montre le graphique ci-contre :



Par ailleurs, le **remboursement du capital de la dette** de 16,6 M€ est plus important en 2019 qu'en 2018 (13,4 M€). En dépit de cette évolution, la CAF nette s'améliore car la gestion du cycle de fonctionnement de la collectivité a été optimisé en dégagant une meilleure CAF brute.

Aussi, la **CAF nette** hors IRA qui s'obtient en soustrayant de la CAF brute le remboursement en capital de la dette, est de 7,5 M€ en 2019 (4,3 M€ en 2018). Elle permet de financer une part des dépenses d'investissement.

Cette CAF nette ajoutée aux ressources propres et à l'emprunt financent principalement les dépenses d'équipement réalisées par la commune qui poursuit sa hausse. En effet, le niveau d'investissement de la commune s'élève à 27,1 M€ en 2019, soit +3,3 M€ de plus que 2018. Le taux de réalisation des dépenses d'équipement 2019 s'élève à 84 % (sur un budget total de 32,3 M€).

Le niveau des ressources propres a été particulièrement élevé en 2019 (22 M€ soit +12,4 M€ par rapport à 2018), en raison principalement du volume de cessions immobilières réalisé (11,9 M€ soit +8 M€ par rapport à 2018). Ces ressources propres supplémentaires ont ainsi permis à la Ville de se désendetter davantage que les années précédentes.

Le **résultat de l'exercice 2019** présente un excédent global des sections de fonctionnement et d'investissement de 17,5 M€.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Prévisions budgétaires	95 461 637,49	201 546 228,66	297 007 866,15
- Réalisations	66 608 550,18	211 419 251,02	278 027 801,20
DEPENSES			
- Prévisions budgétaires	95 461 637,49	201 546 228,66	297 007 866,15
- Réalisations	65 802 447,66	194 680 421,73	260 482 869,39
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent ou déficit	806 102,52	16 738 829,29	17 544 931,81
RESTES A REALISER	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00

Celui-ci est réparti comme suit :

- + 0,8 M€ pour la section d'investissement (contre - 5,8 M€ en 2018) ;
- + 16,7 M€ pour la section de fonctionnement (contre + 10,1 M€ en 2018).

RESULTAT DE CLOTURE 2019

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	- 15 718 843,71	0,00	806 102,52	-14 912 741,19
Fonctionnement	24 489 608,31	10 413 998,10	16 738 829,29	30 814 439,50
TOTAL	8 770 764,60	10 413 998,10	17 544 931,81	15 901 698,31

L'**excédent global de clôture 2019**, qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'établit à + 15,9 M€ (contre + 8,8 M€ en 2018), soit :

- - 14,9 M€ pour l'investissement (- 15,7 M€ en 2018) ;
- + 30,8 M€ pour le fonctionnement (contre + 24,5 M€ en 2018).

Ce résultat global de clôture de + 15,9 M€ correspond, en comptabilité budgétaire, au fonds de roulement de la collectivité.

Par ailleurs, le solde positif des restes à réaliser d'investissement (+ 5 M€) porte le besoin de financement de la section d'investissement à 9,9 M€ (contre un prélèvement prévisionnel au budget primitif 2019 affiché à 20,1 M€).

L'excédent global de fonctionnement (30,8 M€) devant être affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le **disponible réel** dégagé à la clôture de l'exercice 2019 (excédent de fonctionnement reporté sur 2020) **s'établit à 20,9 M€ (contre 14,1 M€ en 2018)**.

RESULTAT GLOBAL 2019

	Résultat de clôture 2019	Solde des RAR	Résultat global
Investissement	-14 912 741,19	5 000 000,00	-9 912 741,19
Fonctionnement	30 814 439,50	0,00	30 814 439,50
TOTAL	15 901 698,31	5 000 000,00	20 901 698,31

I) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales de fonctionnement réalisées en 2019 s'élèvent à **211,4 M€**, en hausse de **+ 10,7%** (+ 20,5 M€) par rapport à 2018.

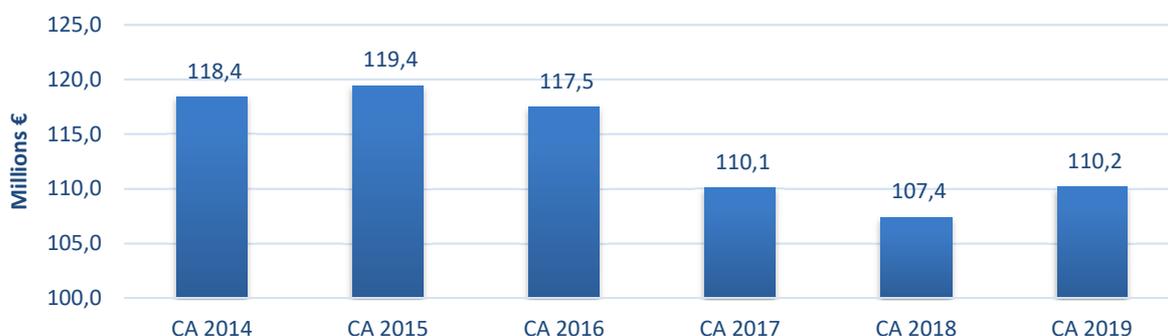
Les recettes réelles s'affichent à **200,1 M€**.

Elles se distinguent des recettes d'ordre qui ne donnent pas lieu à encaissement. Les opérations d'ordre (11,3 M€) concernent exclusivement des opérations trouvant leur contrepartie en section d'investissement. Elles comprennent la valorisation des travaux en régie (0,8 M€), la reprise des subventions d'équipement (0,1 M€), les plus-values de cessions (6,7 M€) et le transfert de charges financières (3,7 M€).

Recettes réelles de fonctionnement (en M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
Impôts et taxes	118,4	119,4	117,5	110,1	107,4	110,2	2,8	2,6%
Dotations et participations	53,9	49,6	47,3	46,6	47,1	48,4	1,3	2,7%
Produits d'exploitation	15,3	16,8	15,4	17,1	21,1	23,5	2,3	11,0%
Autres produits de gestion courante	4,2	4,5	4,5	4,6	4,4	4,4	0,0	-0,2%
Produits financiers	4,7	2,1	2,1	1,0	0,6	0,6	0,0	-5,0%
Produits exceptionnels	2,0	5,4	3,0	6,0	5,2	12,9	7,7	147,5%
Autres recettes de fonctionnement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	18,5%
TOTAL	198,7	198,0	189,9	185,6	186,0	200,1	14,1	7,6%

I-1) Les impôts et taxes

**Impôts et taxes :
55% des recettes réelles**



110,2 M€ (+ 2,8 M€ soit + 2,6 % / 2018)

Impôts et taxes (en M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
Produits des impôts directs	72,7	78,2	78,3	79,3	80,6	82,6	2,0	2,4%
Attribution de compensation	31,7	26,1	24,2	14,1	14,0	14,0	0,0	-0,2%
Dotation de Solidarité Communautaire	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6	0,0	0,0%
Droits de Stationnement	3,6	3,8	3,7	3,7	0,0	0,0	0,0	ns
Droits de mutation	4,2	5,3	5,1	6,7	6,5	7,3	0,8	12,3%
Taxe Locale à la Publicité Locale/Emplacements publicitaires	0,6	0,7	0,6	0,5	0,7	0,5	-0,2	-20,4%
Autres taxes indirectes	3,9	3,9	4,1	4,2	4,0	4,2	0,2	3,7%
TOTAL	118,4	119,4	117,5	110,1	107,4	110,2	2,8	2,6%

Les impôts et taxes perçus par la Ville se répartissent de la façon suivante :

- La fiscalité directe pour 98,2 M€ ;
- La fiscalité indirecte pour 12,0 M€.

La hausse des impôts et taxes 2019 par rapport au CA 2018 est principalement due à la revalorisation nominale des bases des impôts directs (+ 2,20%) et à la dynamique des droits de mutation, reflétant celle du marché immobilier.

I-1-a La fiscalité directe

Le produit de la **fiscalité directe** (impôts ménages et reversement de TMVL) ressort à **98,2 M€** en 2019, soit une augmentation de **2,0%** (+ 2,0 M€) par rapport à 2018.

Le produit de la fiscalité directe reflète les évolutions suivantes :

IMPOTS DIRECTS (en M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Rôles Généraux	72,4	77,8	77,7	78,6	79,7	81,6
Rôles complémentaires	0,1	0,2	0,0	0,1	0,4	0,6
Rôles supplémentaires	0,2	0,2	0,6	0,7	0,5	0,4
Reversements TMVL	33,3	27,6	25,8	15,7	15,6	15,6
TOTAL	106,0	105,8	104,1	95,1	96,2	98,2
Variation / n-1		-0,1%	-1,7%	-8,7%	1,2%	2,0%

Source : compte administratif N

L'évolution du produit des trois taxes ménages se traduit par une hausse en 2019 au regard de 2018 de 1,6 M€, soit + 2,0 %.

Le produit des impôts directs correspond aux bases d'imposition des taxes ménages multipliées par les taux votés par la Ville.

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TAXE D'HABITATION						
Bases d'imposition	166,5	173,3	172,4	173,6	176,9	181,3
Evolution des bases	-0,2	6,8	-0,9	1,2	3,3	4,4
Taux d'imposition	21,52%	22,42%	22,42%	22,42%	22,42%	22,42%
Variation du taux	0,00%	0,90%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la Taxe d'habitation	35,8	38,9	38,6	38,9	39,7	40,7
Evolution du produit	0,0	3,0	-0,2	0,3	0,7	1,0
Effet bases (variation bases N-1/N * taux N-1)	0,0	1,5	-0,2	0,3	0,7	1,0
Effet taux (bases N x variation taux N-1/N)	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0
TAXE SUR LE FONCIER BATI						
Bases d'imposition	169,4	173,1	172,8	175,8	178,7	181,8
Evolution des bases	1,9	3,7	-0,4	3,1	2,8	3,1
Taux d'imposition	21,55%	22,46%	22,46%	22,46%	22,46%	22,46%
Variation du taux	0,00%	0,91%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la Taxe sur le foncier bâti	36,5	38,9	38,8	39,5	40,1	40,8
Evolution du produit	0,4	2,4	-0,1	0,7	0,6	0,7
Effet bases (variation bases N-1/N * taux N-1)	0,4	0,8	-0,1	0,7	0,6	0,7
Effet taux (bases N x variation taux N-1/N)	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI						
Bases d'imposition	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5
Evolution des bases	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux d'imposition	34,58%	36,03%	36,03%	36,03%	36,03%	36,03%
Variation du taux	0,00%	1,45%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la Taxe sur le foncier non bâti	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Evolution du produit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Effet bases (variation bases N-1/N * taux N-1)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Effet taux (bases N x variation taux N-1/N)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL PRODUIT DES IMPOTS DIRECTS	72,5	77,9	77,6	78,6	80,0	81,6
Evolution du produit	0,4	5,4	-0,3	1,0	1,4	1,7
Effet bases	0,4	2,3	-0,3	1,0	1,4	1,7
Effet taux	0,0	3,1	0,0	0,0	0,0	0,0

L'évolution des bases fiscales dépend de deux critères :

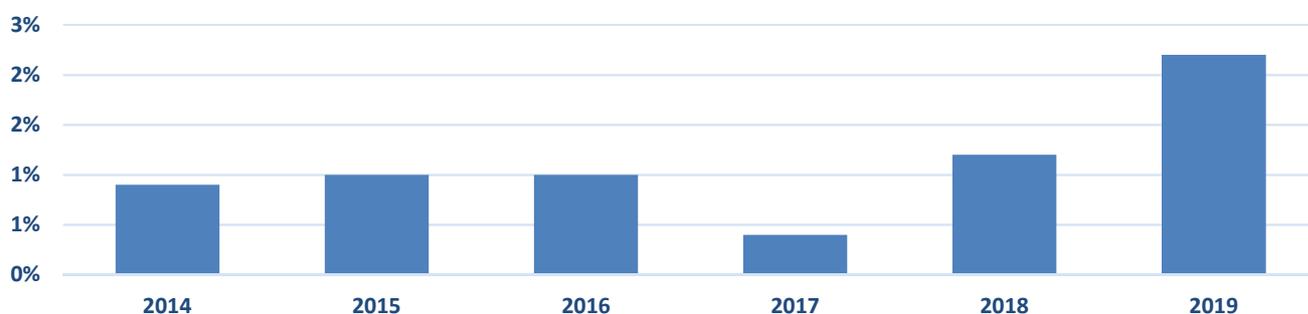
- La **variation nominale** de la valeur des biens, fixée jusqu'en 2018 par la Loi de finances et depuis 2019 en fonction de l'évolution des prix à la consommation entre novembre N-1 et novembre N. La revalorisation annuelle forfaitaire des valeurs a été pour 2019 de + 2,2%, contre +1,2% en 2018 et + 0,4% en 2017.
- La **variation physique** des biens taxables (locaux nouveaux ou préalablement exonérés, locaux vacants, locaux démolis, ...).
A ce titre, la variation physique des bases est en progression en 2019 par rapport à 2018 pour la TH (+ 0,73%) et la TFPB (+ 0,14%). Ces taxes représentent les bases les plus importantes (182,1 M€ et 182,9 M€) alors que la TFPNB reste sur des bases fiscales plus modestes (0,45 M€).

Bases réelles d'imposition (en €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'Habitation (dont THLV)	166 501 717	173 295 173	172 379 330	173 606 477	176 886 507	182 063 924
Evolution	-0,12%	4,08%	-0,53%	0,71%	1,89%	2,93%
Variation nominale	0,90%	1,00%	1,00%	0,40%	1,20%	2,20%
Variation physique	-1,02%	3,08%	-1,53%	0,31%	0,69%	0,73%
Foncier Bâti	169 378 000	173 126 182	172 766 860	175 844 969	178 687 044	182 865 907
Evolution	1,13%	2,21%	-0,21%	1,78%	1,62%	2,34%
Variation nominale	0,90%	1,00%	1,00%	0,40%	1,20%	2,20%
Variation physique	0,23%	1,21%	-1,21%	1,38%	0,42%	0,14%
Foncier Non-Bâti	414 247	480 744	471 952	469 848	469 847	454 231
Evolution	0,16%	16,05%	-1,83%	-0,45%	0,00%	1,13%
Variation nominale	0,90%	1,00%	1,00%	0,40%	1,20%	2,20%
Variation physique	-0,74%	15,05%	-2,83%	-0,85%	-1,20%	-1,07%
TFPB + TFPNB	169 792 247	173 606 926	173 238 812	176 314 817	179 156 891	183 320 138

Sources : états fiscaux 1288 (rôles généraux)

Variation nominale des bases

■ Taxes habitation, foncier bâti et non bâti



La variation nominale des bases en 2019 de 2,2 % a été la plus forte depuis 2014. Il faut remonter à 2011 pour retrouver une revalorisation de cet ordre (2%).

Les **taux votés** en 2019 sont stables depuis 2015 et sont fixés ainsi :

- 22,42% pour la Taxe d'Habitation (TH),
- 22,46% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB),
- 36,03% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Depuis 2018, l'Etat a instauré un **dégrèvement** progressif de la taxe d'habitation sous conditions de ressources, avant sa suppression en 2020 pour 80 % des ménages. Les communes conservent néanmoins leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. En effet, l'Etat doit prendre en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017. Les hausses de taux ou baisse des abattements ultérieurs seront pris en charge par les contribuables.

Malgré un contexte budgétaire contraint, la Ville de Tours a choisi de ne pas augmenter le taux de la TH, mais aussi de conserver le niveau élevé des abattements.

Ainsi, les quotités attachées aux **abattements de la TH** sont les suivants :

Abattement de la TH	Ville de Tours	Taux minimum	Taux maximum
Général à la base	15%	1%	15%
Charges de famille	20% pour les 2 ^{èmes} personnes puis 25%	10% pour les 2 ^{èmes} personnes puis 15%	20% pour les 2 ^{èmes} personnes puis 25 %
Spécial à la base	10%	1%	15%
En faveur des personnes handicapées ou invalides	10%	10%	20%

Depuis les impositions établies au titre de 2012, ces taux peuvent être majorés d'un ou plusieurs points sans excéder 10 points par le conseil municipal.

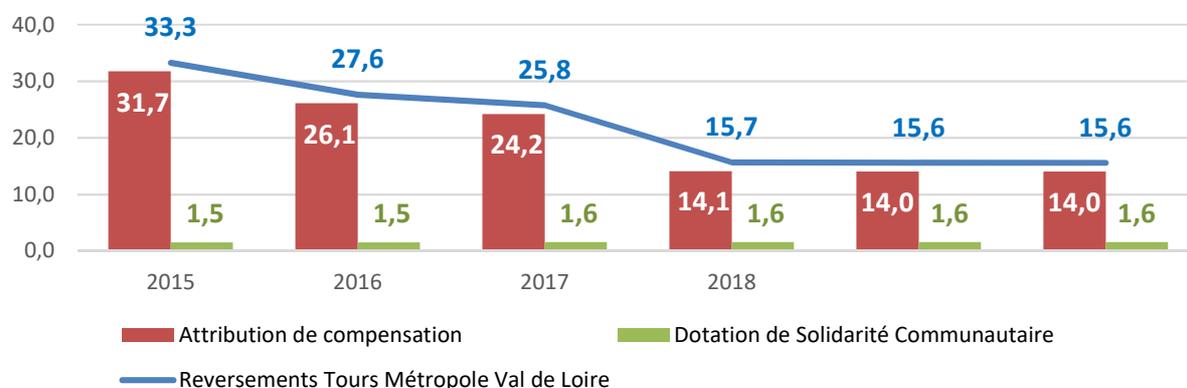
Concernant les **taxes foncières**, les **taux de la Ville sont en dessous de la moyenne des villes comparables**. Les taux pratiqués de ce panel de 13 villes entre 100 000 et 160 000 habitants sont les suivantes :

Libellé commune	Taux 2019 votés en %	
	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
AMIENS	27,76	15,52
ANGERS	32,98	38,57
BREST	24,27	35,28
CAEN	29,22	30,29
CLERMONT-FERRAND	26,12	63,97
DIJON	29,28	92,79
LE MANS	13,65	22,01
LIMOGES	19,34	60,22
METZ	17,21	70,35
NANCY	12,44	17,51
ORLEANS	29,81	39,6
ROUEN	23,35	27,88
TOURS	22,46	36,03
Moyenne	23,68	42,31

Source : DGCL

Les **reversements fiscaux de Tours Métropole Val de Loire** représentent 15,6 M€. Ils comprennent la **Dotation de Solidarité Communautaire** qui reste stable (1,6 M€) et **l'attribution de compensation** versée à hauteur de 14,0 M€, en très légère baisse par rapport à 2018 compte-tenu des ajustements actés en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en 2019.

Evolution des reversements de TMVL

**I-1-b La fiscalité indirecte**

Les recettes fiscales indirectes (12,0 M€) sont en augmentation de +0,8 M€, soit +7,2% par rapport à 2018.

Recettes fiscales indirectes (en K€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
Droits de place	845	886	871	844	821	891	70	8,5%
Droits de stationnement	3 614	3 776	3 711	3 734	0	0	0	
Autres taxes pour utilisation du domaine	596	643	692	757	713	835	122	17,1%
Taxe sur l'électricité	2 399	2 362	2 522	2 564	2 502	2 426	-76	-3,0%
Impôt sur les spectacles	85	0	0	0	0	0	0	
Taxes sur la publicité/TLPE	640	653	551	492	675	538	-137	-20,4%
Droits de mutation	4 247	5 342	5 102	6 692	6 504	7 303	799	12,3%
Autres taxes	11	0	3	0	0	33	33	
TOTAL	12 437	13 663	13 452	15 083	11 215	12 025	811	7,2%
Dont périmètre Ville de Tours				15 072				
Dont périmètre TMVL				11				

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) constituent près de 61% des recettes fiscales indirectes en 2019. Ils sont très dynamiques avec des recettes 2019 en progression de + 12,3% (+ 0,8 M€) au regard de 2018. Cette ressource reste cependant très dépendante de la conjoncture économique et de la vitalité du marché immobilier.

Outre les droits de mutation, l'autre principale recette fiscale indirecte est constituée par la taxe sur l'électricité. Cette recette est en diminution légère par rapport aux deux exercices précédents (-3% en regard du réalisé 2018).

Enfin, les droits d'occupation du domaine public (droits de place et autres taxes d'utilisation du domaine) sont dynamiques avec une progression de + 12,5%, soit + 0,2 M€.

I-2) Les dotations et participations reçues

Dotations et participations reçues : 24% des recettes réelles



48,4 M€ (+1,3 M€ soit +2,7% / 2018)

Dotations et participations (en M€)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
Dotation Globale de Fonctionnement	39,6	36,0	32,4	31,8	32,4	33,0	0,5	1,7%
Autres dotations	1,2	1,3	1,6	1,4	1,3	1,3	0,0	-1,6%
Allocations compensatrices	3,7	3,8	3,0	4,0	4,1	4,4	0,3	6,6%
Subventions de fonctionnement	9,4	8,5	10,3	9,4	9,3	9,7	0,5	5,1%
<i>Dont subvention CAF</i>	6,8	5,4	5,7	5,4	5,9	5,8	-0,1	-1,8%
TOTAL	53,9	49,6	47,3	46,6	47,1	48,4	1,3	2,7%

Les "dotations et participations reçues" intègrent les **concours financiers** de l'Etat pour **34,2 M€ (+ 0,5 M€)**, les **allocations compensatrices** des dégrèvements et exonérations fiscaux pour **4,4 M€ (+ 0,3 M€)** et les **subventions de fonctionnement** provenant de divers partenaires financeurs pour **9,7 M€ (+ 0,4 M€)**.

I-2-a) Les concours financiers de l'Etat

Les **concours financiers de l'Etat** intègrent les dotations incluses dans le périmètre de l'enveloppe normée définissant les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

L'ensemble des dotations perçues par la Ville progressent de 0,5 M€ (+1,6%) entre 2018 et 2019.

Concours (en K€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
DOTATION FORFAITAIRE	34 607	30 995	27 252	25 669	25 671	25 741	70	0,3%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	4 269	4 308	4 351	5 160	5 630	6 006	376	6,7%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	694	729	774	928	1 114	1 209	95	8,6%
TOTAL DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	39 570	36 031	32 376	31 757	32 415	32 957	541	1,7%
AUTRES DOTATIONS	1 192	1 286	1 606	1 408	1 311	1 289	-22	-1,6%
TOTAL	40 762	37 317	33 982	33 165	33 726	34 246	520	1,5%

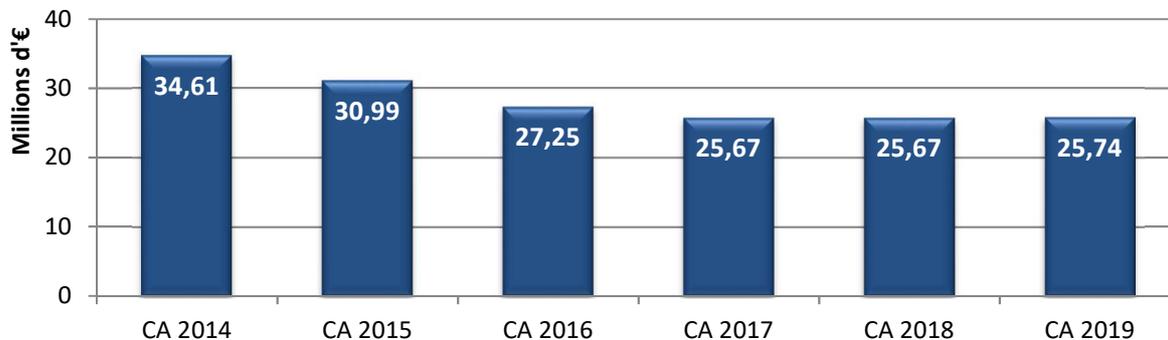
La part forfaitaire de la DGF (25,7 M€) est stable sachant qu'elle est calculée selon les modalités suivantes :

- La dotation forfaitaire notifiée en 2018 (25,7 M€ pour la Ville) ;
- L'évolution de la population DGF entre 2018 (141 572 habitants) et 2019 (142 130 habitants). La part dynamique de la population s'élève à 69 890 € pour la commune de Tours.

DGF - DOTATION FORFAITAIRE (€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population DGF	139 651	139 999	139 872	141 553	141 572	142 130
- Population INSEE	138 115	138 323	138 150	139 507	139 698	139 963
- Résidences secondaires	1 440	1 580	1 626	1 950	1 778	2 071
- Places de caravanes (*2 commune éligible à la DSU)	48	48	48	48	48	48
Dotation forfaitaire N-1 retraitée		34 601 269	30 994 863	27 252 159	25 668 972	25 671 351
Part dynamique de la population		43 531	-15 885	210 473	2 379	69 890
Ecrêtement		-28 658	-52 220	-7 928	0	0
Dotation de base	17 464 958					
	-0,12%					
Dotation de superficie	11 171					
Complément de garantie	17 963 931					
	-0,09%					
Anciennes compensations	621 149					
Contribution au redressement des finances publiques	-1 453 881	-3 621 279	-3 674 599	-1 785 732	0	0
TOTAL	34 607 328	30 994 863	27 252 159	25 668 972	25 671 351	25 741 241
Différence par rapport à N-1	-1 491 657	-3 612 465	-3 742 704	-1 583 187	2 379	69 890
Evolution / N-1	-4,1%	-10,4%	-12,1%	-5,8%	0,0%	0,3%
Différence cumulée depuis 2013	-1 491 657	-6 595 779	-15 442 605	-25 872 618	-36 300 252	-46 657 996
Evolution depuis 2013	-4,1%	-14,1%	-24,5%	-28,9%	-28,9%	-28,7%

Entre 2013 et 2019, la part forfaitaire de la DGF a baissé de **10,4 M€** représentant un montant global cumulé de **46,7 M€ de dotation non versée**.

Evolution de la part forfaitaire de la DGF (en M€)



Les deux autres composantes de la DGF dédiées à la péréquation verticale concernent :

- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU)
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

La Ville de Tours a bénéficié d'une hausse de la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU)** de 376 K€ par rapport à 2018 (6 006 K€ contre 5 630 K€).

Les critères d'éligibilité à la DSU ont été modifiés en 2017.

Seules les communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à deux fois et demi le potentiel financier moyen de leur strate démographique sont éligibles à la DSU.

La progression de la DSU est désormais répartie entre toutes les communes éligibles (et non plus seulement entre les communes éligibles à la DSU cible), en fonction de leur indice synthétique, de leur population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville, de leur population résidant en ZFU, de leur effort fiscal et d'un coefficient variant de 0,5 à 4 (et non plus de 0,5 à 2) calculé selon leur rang de classement.

Ces dispositions permettent de neutraliser les effets de seuils liés à l'existence d'une part cible tout en concentrant la progression sur les communes les plus en difficulté. Aussi, l'indice synthétique de ressources et de charges a été rénové, afin de mieux tenir compte du revenu des habitants. Ce facteur compte désormais pour 25% dans la composition de l'indice, contre 10% en 2016. Le potentiel financier par habitant voit son poids dans la composition de l'indice minoré à due concurrence, passant de 45% à 30%. Le poids relatif des autres facteurs (logements sociaux et bénéficiaires des APL) reste inchangé.

La DSU est donc désormais attribuée aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges (1,17 en 2019 contre 1,19 en 2018) qui prend en compte le potentiel financier (30 %), le revenu moyen par habitant (25%), le nombre de logements sociaux (15 %) et les bénéficiaires de l'allocation personnalisée au logement (30%).

Une garantie de sortie exceptionnelle permet aux communes qui ont perdu leur éligibilité à la DSU en 2017 de percevoir à titre de garantie en 2019, et pour la dernière année, une dotation égale à 50% du montant.

Depuis 2018, la Ville est également bénéficiaire de la **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**. Elle remplit en effet les conditions suivantes :

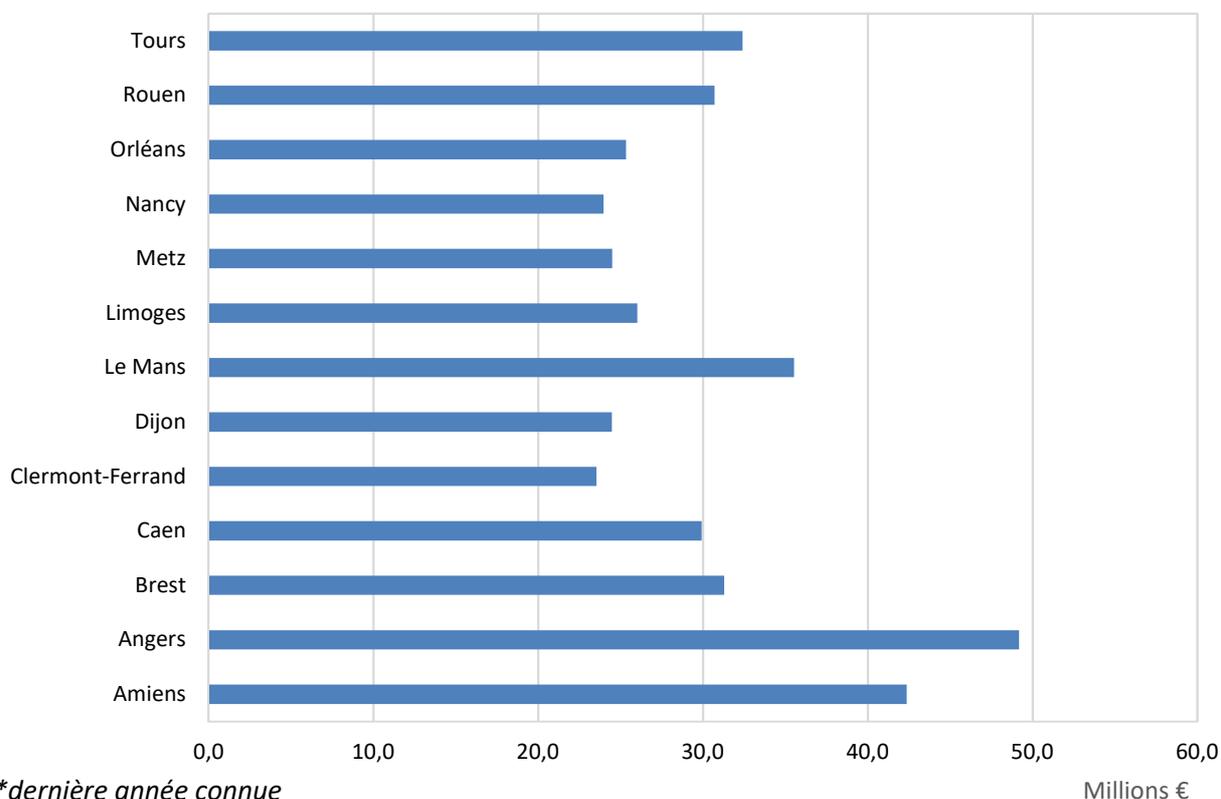
- Le potentiel financier par habitant est inférieur au potentiel financier moyen par habitant majoré de 5 % de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique ;
- L'effort fiscal est supérieur à l'effort fiscal moyen des communes appartenant au même groupe démographique.

Ces deux conditions sont vérifiées puisque le potentiel financier par habitant de la commune est de 1 148,25 € (strate = 1 292,66 €) et que l'effort fiscal est de 1,307416 (strate = 1,305133).

La DNP, de 1 209 k€ en 2019, progresse de 95 K€ par rapport à 2018 au titre de la part principale.

En comparaison avec un panel de communes dont la population est proche de la Ville de Tours, la perception de la DGF de notre commune est la 4^{ème} plus importante :

DGF par commune 2018*



Le montant de la **Dotation Générale de Décentralisation (986 K€ en 2019)**, qui concerne principalement la compensation au titre du service communal d'hygiène et de santé, **est stable** entre les deux exercices sachant que l'Etat reconduit chaque année, en valeur, les crédits affectés aux dotations de compensation des charges transférées dans le cadre de la décentralisation.

I-2-b) Les allocations compensatrices

Les allocations compensatrices, de 4,4 M€ en 2019, progressent par rapport à 2018. L'allocation TH (+ 6,94%) compense les exonérations accordées à certaines personnes de condition modeste (personnes âgées de plus de 60 ans, infirmes, veuves...). Les allocations dédiées aux taxes foncières (+ 4,28%) ou à

la fiscalité professionnelle (que la ville ne perçoit plus depuis 2017) servent de variables d'ajustement à l'enveloppe normée qui fixe les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

Allocations compensatrices (en K€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
Taxe habitation	2 764	2 510 -9,17%	3 604 43,57%	3 729 3,47%	3 730 0,03%	3 989 6,94%	259	6,94%
Taxes foncières	369	484 31,17%	407 -15,98%	412 1,40%	412 0,00%	430 4,28%	18	4,28%
Taxe professionnelle / Cotisation foncière des entreprises	598	335 -43,97%	104 -68,88%	0 -100,00%	0	0	0	
TOTAL	3 731	3 329	4 115	4 141	4 142	4 419	276	6,67%

I-2-c) Les subventions de fonctionnement

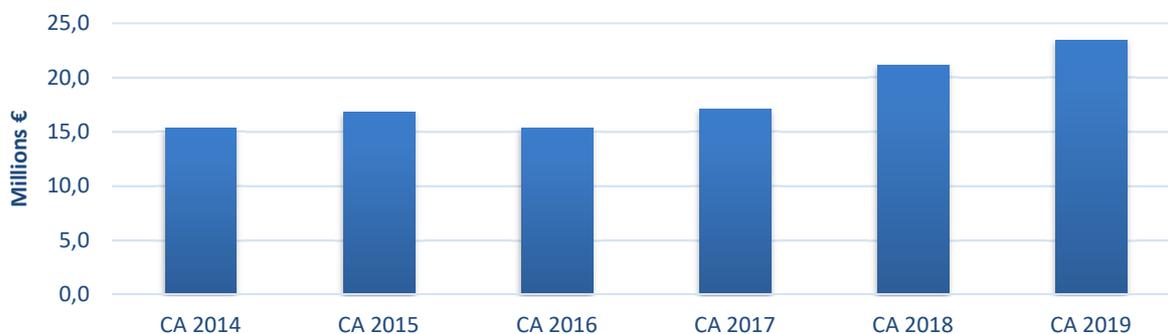
Le montant des **subventions de fonctionnement reçues (9,7 M€)** progresse de 0,2 M€ en 2019.

La répartition entre les différents partenaires est présentée ci-dessous :

Subventions de fonctionnement (en K€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
Etat	1 152	991	1 046	833	604	284	-319	-52,9%
Région Centre	177	121	61	43	54	18	-36	-67,3%
Département	317	358	307	309	191	217	26	13,8%
Communes	112	93	86	81	63	78	14	22,5%
Tours Métropole Val-de-Loire	2 048	1 948	2 457	2 390	2 380	2 462	82	3,5%
Autres	5 606	4 946	6 373	5 742	6 286	6 676	391	6,2%
<i>Dont CAF</i>	<i>5 547</i>	<i>4 768</i>	<i>6 274</i>	<i>5 656</i>	<i>5 746</i>	<i>6 501</i>	<i>755</i>	<i>13,1%</i>
TOTAL	9 412	8 457	10 330	9 397	9 577	9 735	158	1,7%

La Caisse d'Allocations Familiales d'Indre et Loire (CAFIL) est le premier financeur. Elle soutient principalement le secteur de la jeunesse et de la petite enfance. Le montant des titres émis en 2019 est de 5,8 M€ contre 5,9 M€ en 2018 soit une légère baisse de 0,1 M€. La perte de recettes liée à la fin des TAP dans le secteur scolaire (0,8 M€ perçus en 2018) a presque été compensée par des recettes supplémentaires dans le secteur de la petite enfance grâce aux bonus « inclusion handicap » et « mixité sociale » (0,6 M€).

La métropole est le deuxième financeur. Elle apporte son soutien au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional F. Poulenc et au Musée des Beaux-Arts.

I-3) Les produits d'exploitation**Produits d'exploitation :
12% des recettes réelles****23,5 M€ (+2,4 M€ soit +11% / 2018)**

Produits d'exploitation (en M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
Redevance du domaine public + ventes	1,7	1,9	2,0	1,2	7,5	9,4	1,9	24,5%
<i>Dont droits de stationnement</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0	5,9	0,9	17,3%
<i>Dont forfait de post-stationnement</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	2,5	0,9	52,4%
Redevances et droits des services	7,8	8,9	8,5	8,3	8,6	9,0	0,4	5,6%
Remboursements de frais et autres	5,8	6,1	4,9	7,6	5,0	5,0	0,0	0,0%
Total	15,3	16,8	15,4	17,1	21,1	23,5	2,4	11,0%

Les **redevances du domaine public et les ventes** progressent de 1,9 M€ et atteignent 9,4 M€ en 2019.

L'essentiel de cette progression résulte du stationnement payant :

- Redevance de stationnement : + 0,9 M€
- Forfaits de post-stationnement : + 0,9 M€

Les forfaits de post-stationnement (FPS) sont reversés à TMVL après déduction des coûts de mise en œuvre de la réforme de stationnement conformément à la délibération du Conseil municipal du 20/12/2017. Déduction faite de ces coûts de 1,2 M€, le reversement de FPS à TMVL est donc de 1,3 M€ en 2019.

Les **redevances et droits des services** (9,0 M€ soit + 0,4 M€ par rapport à 2018) regroupent, pour l'essentiel, les recettes tarifaires encaissées auprès des usagers. Elles intègrent une revalorisation moyenne des tarifs de 1,5% pour l'exercice 2019.

Redevances et droits des services (en K€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
A caractère culturel	612	685	705	766	722	708	-14	-1,9%
A caractère de loisirs (ALSH)	1 319	1 371	1 347	1 440	1 550	1 816	266	17,1%
Hygiène	22	24	18	13	16	9	-7	-44,6%
A caractère social (crèches - restaurant municipal)	1 661	1 793	1 673	1 784	1 720	1 692	-28	-1,6%
Périscolaire et enseignement (dont restauration scolaire)	4 032	4 215	4 099	4 058	4 408	4 696	287	6,5%
Autres	151	837	621	192	144	116	-28	-19,6%
TOTAL	7 798	8 925	8 463	8 255	8 560	9 036	475	5,6%

Le poids et l'évolution des principaux secteurs sont les suivants :

- **Secteur culturel (708 K€)**: une baisse est constatée (-1,9%, soit -14 K€ par rapport à 2018, plus faible que celle enregistrée entre 2017 et 2018 : -44 K€).
Le secteur culturel est fortement sensible aux paramètres exogènes. En 2019, il a ainsi été impacté par des éléments tels que la crise des gilets jaunes, les grèves de train ou les longs weekends fériés (peu propices à la location de salles telles que Jean de Ockeghem).
Du point de vue culturel proprement dit, l'évolution des recettes de fréquentation dépend de la qualité de la programmation, de son caractère remarquable et événementiel, de son positionnement au sein de l'offre globale sur le territoire métropolitain, de la communication et du marketing territorial qui y sont associés, de la capacité à attirer des publics cibles.
- **Secteur des loisirs (1 816 K€)** : les recettes augmentent également (+ 266 K€ par rapport à 2018), principalement en raison de l'augmentation de la fréquentation des accueils de loisirs (+ 187 K€) et des activités sportives, en particulier la patinoire (+ 79 K€).
- **Secteur social (1 692 K€)** : les recettes diminuent légèrement (- 1,6%, soit - 28 K€ par rapport à 2018), en lien avec la fréquentation des structures de petite enfance (non facturation de périodes de fermeture des crèches pour cause de grève, de canicule ou de travaux prolongés, entrées en crèche à la rentrée de septembre-octobre davantage étalées pour inclure une période d'adaptation).
- **Secteur périscolaire et enseignement (4 696 K€)** : les recettes augmentent (+ 287 K€ par rapport à 2018), à la fois sur la restauration scolaire (+ 178 K€) et l'accueil périscolaire (+109 K€).

Les **remboursements de frais et autres** (5,0 M€) correspondent aux remboursements sur rémunérations ou charges et divers autres produits. Ils sont en légère baisse au regard des données 2018.

La répartition 2019 s'opère comme suit :

Remboursements et autres produits (en K€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	912	1 537	367	586	724	773	49	6,8%
- Budgets annexes/CCAS/Caisse des écoles	83	78	80	20	119	133	14	11,5%
- Tours Métropole Val-de-Loire	610	1 237	56	366	359	422	63	17,6%
- Autres organismes	220	221	231	201	246	219	-28	-11,2%
REMBOURSEMENT DE CHARGES	4 543	4 167	4 162	6 688	4 097	4 093	-4	-0,1%
- Budgets annexes/CCAS/Caisse des écoles	679	654	631	251	141	125	-16	-11,6%
- Tours métropole Val-de-Loire	2 356	2 470	2 517	5 486	3 220	3 197	-23	-0,7%
- Autres organismes	1 508	1 043	1 014	951	736	771	35	4,8%
AUTRES PRODUITS	442	483	480	470	368	181	-187	-50,7%
TOTAL	5 897	6 186	5 009	7 745	5 189	5 047	-142	-2,7%
<i>Dont périmètre Ville de Tours</i>				5 169				
<i>Dont périmètre TMVL sous convention de gestion</i>				2 756				

Concernant la **mise à disposition de personnel**, Tours Métropole Val de Loire est le premier organisme concerné (422 K€, soit 54,6 % du total des remboursements à ce titre).

Les agents communaux mis à disposition de Tours Métropole Val de Loire dans le cadre de la mutualisation des services donnent lieu à remboursement au prorata du temps passé pour le compte de la métropole.

D'autres mises dispositions sont effectuées pour le compte du comité des œuvres sociales ou des budgets annexes, du CCAS et de la Caisse des Ecoles.

Concernant les **remboursements de charges**, Tours Métropole Val de Loire rembourse à la Ville de Tours :

- Les charges liées aux coûts de fonctionnement des équipements reconnus d'intérêt métropolitain mais confiés à la Ville pour leur gestion (médiathèque François Mitterrand, Pôle Nautique du Cher, piscine du Mortier, gestion de la rivière de contournement, terrain de grands jeux métropolitains de la Chamberrie, terrains synthétiques 9 et 10 de la Vallée du Cher) ;
- Les frais de transport des élèves pour des activités périscolaires.

Pour mémoire, dans le cadre de la convention de gestion passée en 2017 avec la métropole, la Ville a pris en charge des dépenses pour le compte de la métropole. Ces dépenses ont été remboursées par la métropole.

Enfin, cette rubrique intègre la facturation aux budgets annexes de la Ville des frais d'administration générale (y compris la caisse des écoles) et les divers remboursements de charges locatives courantes (eau, électricité, chauffage, ordures ménagères...).

Les autres produits des services concernent des ventes d'ouvrages ou d'objets divers et des locations diverses (autres qu'immeubles).

I-4) Les autres produits**Autres produits :
9% des recettes réelles**

18 M€ (+ 7,7 M€ soit + 74,8 % / 2018)

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) : 4,4 M€. Ils sont stables par rapport à 2018 et comprennent :

- Les locations immobilières des bâtiments appartenant à la Ville pour 4,1 M€, soit +0,1 M€ par rapport à 2018, dont 2,1 M€ de redevance immobilière pour le centre des congrès, 1,3 M€ de mises à disposition des installations sportives de la Ville et 0,9 M€ de locations diverses (bâtiments et salles) ;
- Les diverses redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour 0,1 M€ ;
- Divers autres produits pour 0,1 M€ (-0,1 M€).

Les **produits financiers** (0,6 M€, soit -30 K€ par rapport à 2018) comptabilisent des dividendes versés par les sociétés dans lesquelles la Ville est actionnaire (SEMIVIT et SEM Maryse Bastié).

Les **produits exceptionnels** représentent 11,9 M€ de produits de cession d'actifs au sein des **mouvements réels**, soit + 8,0 M€ par rapport à 2018. Les ventes les plus importantes concernent le Centre de Formation des Apprentis (6,7 M€) et l'École Supérieure des Beaux-Arts (4,3 M€) cédés à TMVL, ainsi que la vente de la Maison de Tristan (0,75 M€).

Le solde des mouvements réels sur ce poste comprend les recettes de mécénat au titre des projets de fonctionnement (40 K€) et divers autres produits (indemnités des assurances...).

I-5) Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre représentent 11,3 M€ soit + 6,4 M€ par rapport à 2018 (4,9 M€).

Ils regroupent les travaux en régie (0,8 M€), les transferts de charges financières (3,7 M€), les opérations comptables relatives aux moins-values de cessions (6,7 M€) et à la reprise de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (0,1 M€).

Les **travaux effectués en régie** par les équipes municipales donnent lieu à une valorisation pour ceux qui peuvent être intégrés à l'actif du bilan de la collectivité. En 2019, ils sont supérieurs de 35 K€ par rapport à 2018.

Enfin, une **opération d'ordre a également été effectuée pour neutraliser la charge financière** relative à **l'Indemnité de Remboursement Anticipée** générée par l'opération de refinancement de l'emprunt obligataire arrivant à échéance en 2025. L'IRA payée a été réintégrée dans le capital du prêt de refinancement et étalée jusqu'en 2025 (527 K€ par an).

II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le **montant total des dépenses de fonctionnement** atteint **194,7 M€ en 2019**, soit une augmentation de 7,7% par rapport à 2018 (+ 13,9 M€).

Les **dépenses réelles** s'élèvent à 168,4 M€, dont 0,8 M€ de dépenses liées aux travaux en régie. Hors opération d'ordre et charges réelles transférées en investissement, les dépenses réelles de fonctionnement sont de **167,6 M€ en 2019, en baisse de -0,4 % par rapport à 2018 (-0,7 M€)**.

Dépenses réelles de fonctionnement Hors travaux en régie (en M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
Dépenses de personnel	107,3	104,0	101,9	95,5	95,8	96,8	1,0	1,1%
Charges à caractère général*	33,6	32,1	33,5	33,1	31,9	30,5	-1,4	-4,5%
Subventions de fonctionnement	21,8	20,7	18,5	18,6	18,6	18,8	0,2	1,2%
Contingents	3,9	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	0,0	-0,9%
Autres dépenses de gestion courantes	1,5	1,5	1,6	1,5	1,8	1,9	0,1	3,8%
Charges financières	16,2	17,6	10,2	10,2	13,5	12,8	-0,7	-5,1%
Charges exceptionnelles	0,9	0,6	1,3	1,6	1,5	1,4	-0,1	-5,0%
Autres dépenses de fonctionnement	0,1	0,1	0,1	0,2	1,3	1,5	0,2	16,0%
TOTAL	185,3	180,6	171,1	164,6	168,3	167,6	-0,7	-0,4%

*Hors travaux en régie

En retraitant les indemnités de Remboursement Anticipé (IRA) versées en 2018 et 2019, les dépenses réelles sont de 163,9 M€ soit une hausse de 0,2% (+0,4 M€) par rapport à 2018.

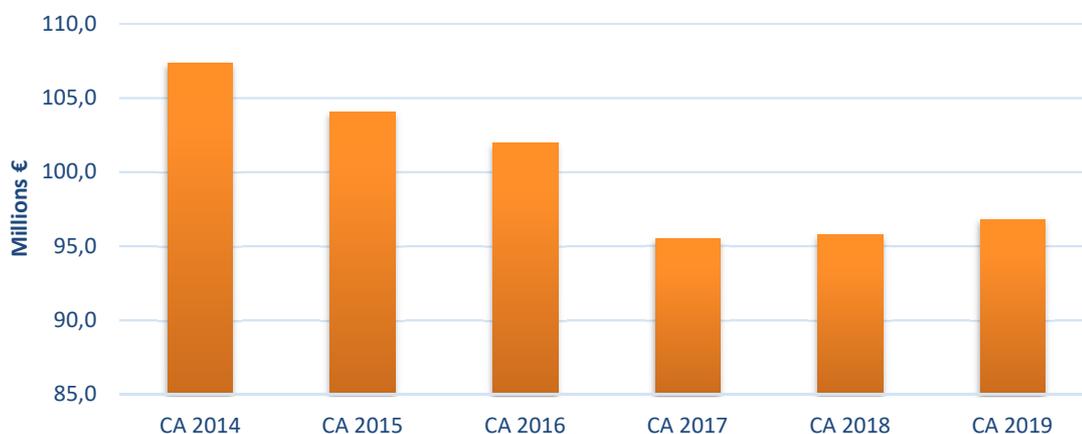
Ces éléments sont à mettre en regard de l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement de la Ville fixé avec l'Etat dans le cadre d'une contractualisation sur la période 2018-2020. La hausse annuelle des dépenses réelles de fonctionnement autorisée pour la ville de Tours est de + 1,2% de Compte administratif à compte administratif.

Concrètement, l'évolution des dépenses de fonctionnement correspondant au « périmètre Cahors » est de - 1 M€ entre le CA 2019 hors IRA et le CA 2018 hors IRA soit -0,6 %. Pour l'année 2018, la préfecture avait accordé le retraitement de l'IRA qui est considérée comme une dépense à caractère exceptionnel, le même traitement est attendu pour l'IRA versée en 2019.

Les **opérations d'ordre** (26,3 M€) concernent les dotations aux amortissements (6,7 M€), la dotation portant sur la charge financière étalée des IRA (0,9 M€), et les écritures comptables (18,7 M€) liées aux cessions d'actifs (valeur nette comptable et plus-value).

II – 1) Les charges de personnel

**Personnel :
58% des dépenses réelles**



96,8 M€ (+1,0 M€ soit +1,1% / 2018)

Les charges de personnel constituent le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement (58%).

L'évolution globale de +1,1% entre 2018 et 2019 (+ 0,3 % entre 2018 et 2017) réside principalement dans l'augmentation de trois postes de dépenses salariales : les charges sociales (+758 K€), les frais médicaux (+204 k€) et les impôts et taxes sur rémunérations (+62 K€).

Ces dépenses supplémentaires sont dues à des évolutions principalement exogènes que la collectivité ne peut maîtriser, tels que le relèvement de cotisations ou les mesures statutaires et indiciaires. Comme chaque année, le second effet est l'augmentation mécanique induite par les mesures de revalorisation touchant la carrière des agents (Glissement-Vieillesse-Technicité).

En €	Répartition		Répartition		Variation 2018-2019
	CA 2019	2019	CA 2018	2018	
Rémunération	61 969 357	64,0%	59 593 827	62,2%	2 375 530
Charges sociales	23 868 038	24,7%	23 110 033	24,1%	758 005
Impôts et taxes	1 746 421	1,8%	1 683 969	1,8%	62 452
Mutualisation	8 854 300	9,1%	11 191 580	11,7%	- 2 337 280
Frais médicaux	379 384	0,4%	175 475	0,2%	203 909
Total charges de personnel (012)	96 817 500	100,0%	95 754 884	100,0%	1 062 616

La paie des agents de la Ville représente 87,5 M€ (90,5% des frais de personnel) soit + 3,2 M€ en 2019 par rapport à 2018. Cette augmentation résulte principalement pour 2 M€ par la réintégration de 54 postes de TMVL, sur des compétences transférées initialement en 2017.

La dépense de mutualisation est diminuée d'autant, soit une évolution de -2,3 M€ en 2019, minorant ainsi sa proportion dans l'ensemble des charges de personnel : 9,1% en 2019 contre 11,7% en 2018. Le tableau ci-dessous détaille les différentes compétences faisant l'objet de mise en commun de moyens soit par des services mutualisés soit par des mises à disposition de personnel.

	CA 2018	CA 2019	Variation
DRH mutualisée	1 638 901	1 868 522	
DSI mutualisée	1 427 129	1 513 359	
ADS service commun	330 000	0	
ADS mises à disposition	178 550	71 574	
SIG	90 075	94 665	
Education environnement	110 995	106 816	
RGPD		11 048	
Energie	108 000	108 000	
Imprimerie-standard-multimédia et DGST	568 434	0	
Fourrière animale	158 775	0	
Voirie espaces verts	6 580 721	5 080 020	
Total dépenses de mutualisation	11 191 580	8 854 004	-2 337 576
	CA 2018	CA 2019	Variation
Voirie espaces verts MAD	321 695	333 708	
autres mises à disposition	87 974	90 084	
Total recettes de mutualisation	409 669	423 792	14 123

Enfin, les frais médicaux se sont élevés à 0,4 M€ (0,4% des charges de personnel), soit + 0,2 M€ par rapport à 2018. L'étude d'une assurance pour maîtriser ce risque imprévisible est envisagée.

L'année 2019 a fait l'objet de nombreuses réorganisations de services avec la constitution d'une nouvelle direction regroupant les moyens et fonctions de logistique, la direction des moyens généraux, des achats et de la logistique (DMGAL) et d'une nouvelle cellule de l'évènementiel entraînant des changements de périmètre d'interventions principalement pour trois directions : la direction hygiène, prévention des risques, environnement, la direction de l'architecture et des bâtiments et la direction des affaires juridiques et de la commande publique.

La hausse la plus importante en masse salariale 2019 par direction, hors effet réorganisation de services et réintégration d'agents de TMVL, est constatée dans la direction de l'éducation et de la petite enfance, avec 599,2 k€ en 2019 se décomposant en :

- + 212,3 k€ au service petite enfance,
- +130,8 k€ au service écoles élémentaires avec l'ouverture de l'école Simone Veil,
- + 104,3 k€ avec l'ouverture de la crèche Leccia.

Autre nouveauté importante, la mise en place du prélèvement à la source à compter du 1er Janvier 2019. Elle n'a en revanche aucun impact financier sur les comptes de la collectivité, Pour le prélèvement à la source, les différents flux entre l'administration fiscale, la C.P.A.M. et le comptable public ont concerné entre 3 100 et 3 300 agents mensuellement, soit au total plus de 38 000 mouvements déclaratifs sur l'année 2019.

Ce nombre rejoint logiquement le nombre de bulletins de paie traités en 2019, soit 38 016 au total, d'où une moyenne mensuelle de 3 168 bulletins uniquement pour l'entité Ville de Tours.

1/ L'évolution des effectifs sur l'année 2019 :

- **36 créations de postes**, dont 15 pour la direction police municipale et 8 pour la direction de l'éducation et de la petite enfance. Les autres créations sont disséminées entre les directions.
- **140 départs**, dont 49 pour la direction de l'éducation et de la petite enfance, 24 pour la direction des affaires culturelles, 14 pour la direction des sports et 14 pour la direction de la police municipale.
- **119 entrants**, dont 42 pour la direction de l'éducation et de la petite enfance, 17 pour la direction des affaires culturelles, 12 pour la direction des sports et 9 pour la direction de la police municipale.

Direction	% de mouvements de personnels annuel (2019)	Part de la direction dans l'effectif total VDT
DEPE	35%	35%
DAC	17%	17%
DS	10%	10%
DPM	10%	6%

La DEPE représente 35% des mouvements de personnels, ce qui est proportionnel à son poids dans la collectivité, avec un même constat pour la direction des affaires culturelles et la direction des sports. La DPM se distingue car son taux de turnover est plus élevé que sa représentativité dans l'effectif total de la collectivité.

Au 31 décembre 2019, l'effectif total payé à la Ville de Tours est de 2 082 agents, soit à même date en 2018, 37 agents supplémentaires. Cette représentation apporte une analyse à un instant donné des variations cumulées entre deux dates. La répartition des agents par pôles, après retraitements de tous les changements de périmètre organisationnel, reflète trois constats :

- La diminution des effectifs d'agents polyvalents à la DRH de -18 agents, à la suite principalement de l'affectation de nombreux agents dans leur service, confirmant ainsi leur mobilité avérée depuis une longue période pour certains,
- La réintégration de 54 postes de TMVL dont 39 au pôle espace public dans la direction des parcs et jardins,
- Les variations des autres pôles montrent une stabilité des effectifs entre 2018 et 2019, en ne modifiant pas ainsi leur répartition avec la prédominance du pôle éducation, développement sportif et social (50,2%).

	Effectifs payés au 31/12/2018	Effectifs payés au 31/12/2019	Evolution 2018-2019	Répartition 31/12/2018	Répartition 31/12/2019
Cabinet du Maire	30	31	1	1,5%	1,5%
Direction général	19	18	-1	0,9%	0,9%
Management et ressources fonctionnelles	79	61	-18	3,9%	2,9%
Sécurité et Prévention	137	138	1	6,7%	6,6%
Administration générale et citoyenneté	137	136	-1	6,7%	6,5%
Développement Culturel	347	348	1	17,0%	16,7%
Education, Développement sportif et social	1047	1045	-2	51,2%	50,2%
Aménagement urbain	20	25	5	1,0%	1,2%
Equipements publics et logistique	229	242	13	11,2%	11,6%
Espace public	0	38	38	0,0%	1,8%
Total des effectifs payés au 31/12	2045	2082	37	100%	100%

	Nb de postes	Dépense 2019
Les postes réintégrés au 1 ^{er} janvier 2019 dans les effectifs de la Ville Tours ont été au nombre de 54 et ont concerné cinq services.	Parcs et jardins	1 324 354
	Grands projets urbains et DGST	300 316
	Désinfection dératissage	120 131
	Accueil	133 955
Ces compétences avaient été initialement transférées à TMVL en 2017.	Impression édition	156 035
	Total	2 034 791

2/ Les recrutements :

Au cours de l'année 2019, le service recrutement a organisé 167 commissions de recrutement dont 4 commissions infructueuses pour des services de la Ville de Tours. 2 apprentis ont été recrutés, un à la direction des finances et un au Théâtre, 700 vacataires dont près de 600 étudiants, 607 stagiaires et environ 80 saisonniers.

Le service recrutement a principalement recruté pour la direction de l'éducation et de la petite enfance (47 commissions de recrutement) et pour la direction des affaires culturelles (32 commissions de recrutement).

La Ville a recherché beaucoup de profils de comptables, de gestionnaires administratifs, d'auxiliaires de puériculture et d'adjoints techniques possédant le C.A.P. Accompagnant Educatif Petite Enfance. Globalement, pour certains postes comme par exemple, les emplois d'agents administratifs et d'adjoint du patrimoine, la D.R.H. reçoit de très nombreuses candidatures (jusqu'à 200 pour un même poste) mais très peu correspondent au profil du secteur administratif ou culturel de la Fonction Publique Territoriale. Il a été difficile de trouver des policiers, des techniciens du bâtiment, des jardiniers, des électriciens, des mécaniciens, des agents polyvalents tout corps d'état, ainsi que des agents de sécurité possédant le S.S.I.A.P. Par conséquent, ces difficultés entraînent un allongement des délais de recrutement, puisque le service a été conduit à plusieurs reprises à allonger le délai de candidature, voire même à republier les annonces.

3/ Une structuration d'une politique de mobilité à compter de 2019 :

Les recompositions territoriales avec les transferts de compétences et mutualisations de services entre la Ville et la Métropole de Tours ainsi que des demandes croissantes de mobilités internes des agents, a nécessité d'intensifier une politique de mobilité en 2019. Les problématiques d'usure au travail et de reclassement demandent aussi un travail sur les transitions professionnelles au cours d'une carrière. A chaque poste libéré, la question du repositionnement d'un agent devient donc un préalable important qui exige, pour réussir, un engagement important des managers.

Ce travail réalisé « au jour le jour » avec des départs en retraite de moins en moins prévisibles et repoussés, est un travail complexe et très mobilisateur pour les agents de la direction des ressources humaines affectés à ces dispositifs.

- **31 nouvelles situations** suivies en 2019 par les services de la DRH
 - 12 mobilités temporaires réalisées (mobilité interne)
 - 8 mobilités définitives (mobilité interne, mutation, détachement)
 - *10 nouvelles affectations qui aboutiront début 2020*

Ainsi, trois outils composent cette politique de mobilité :

- **Convention de formation professionnelle continue :**

Ce dispositif offre aux agents municipaux la possibilité d'enrichir leurs connaissances professionnelles par le biais de stages d'immersion ou d'observation (durée plus courte) au sein d'un autre service de la Ville ou de la Métropole. Elle se traduit par la réalisation d'un stage pratique sur un poste défini préalablement et encadré par un tuteur.

- Ville de Tours => Ville de Tours : 3 agents
- Agent Ville de Tours => Métropole : 3 agents
- Agent Métropole => Ville de Tours : 3 agents

- **Convention passerelle :**

Mise en œuvre entre la Ville de Tours et Tours Métropole en Décembre 2019 pour favoriser l'accompagnement à la mobilité des agents municipaux et métropolitains, par le biais de périodes d'immersion professionnelle inter-collectivité/établissement :

Agent Ville de Tours => Métropole : 1 agent - Agent Métropole => Ville de Tours : 2 agents

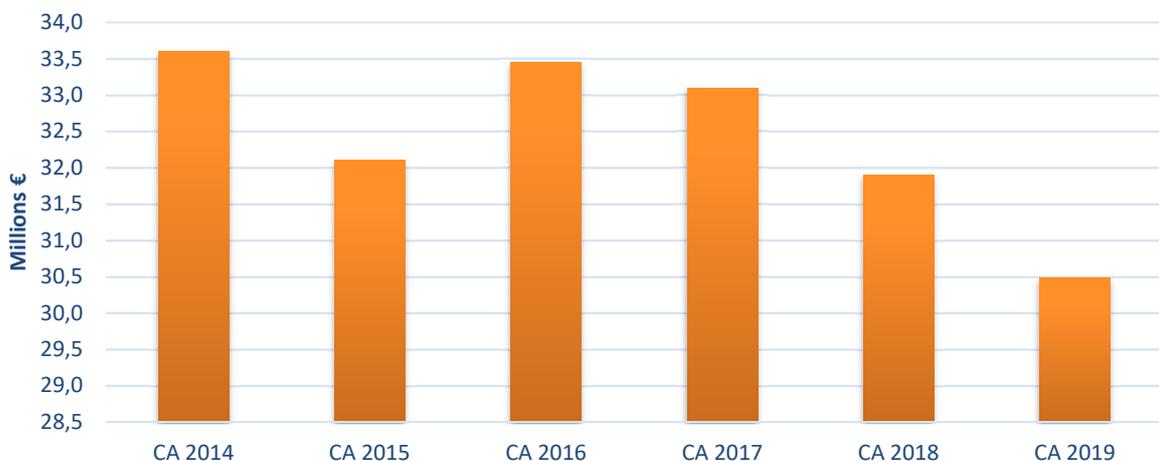
- **Cellule de Maintien dans l'Emploi :**

Mise en œuvre en interne à la DRH depuis le mois de juillet 2019 avec des réunions mensuelles pour traiter des situations d'agents en mobilité contrainte pour raison médicale, avec 63 situations en étude en 2019 et 14 situations de réintégration finalisée. La Cellule a pour objectifs :

- ✓ D'identifier les agents en situation d'incapacité partielle ou totale
- ✓ D'identifier les activités professionnelles au sein des organisations de travail susceptibles de pouvoir accueillir les agents en situation d'incapacité
- ✓ D'élaborer un plan d'actions visant à réintégrer les agents en situation d'incapacité sur des activités professionnelles adaptées à leur situation
- ✓ De s'assurer de la réintégration durable des agents.

II – 2) Les charges à caractère général

Charges à caractère général : 18% des dépenses réelles



31,3 M€ (-1,4 M€ soit -4,2% / 2018)

Charges à caractère général* (en M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
Achats et variation de stocks	20,1	18,9	19,1	17,9	17,0	16,6	-0,4	-2,3%
Services extérieurs	9,5	10,2	10,9	9,9	9,3	8,3	-1,1	-11,6%
Autres services extérieurs	5,5	4,4	5,0	4,6	4,6	4,8	0,2	4,6%
Impôts, taxes et versements assimilés	1,9	1,9	1,9	1,8	1,7	1,6	-0,1	-7,7%
TOTAL	37,0	35,4	36,9	34,1	32,6	31,3	- 1,4	-4,2%

*Avec travaux en régie

Les **charges à caractère général** regroupent les achats de biens et diverses charges externes de la collectivité, elles diminuent de 4,2% (-1,4 M€).

Les principales variations sont les suivantes :

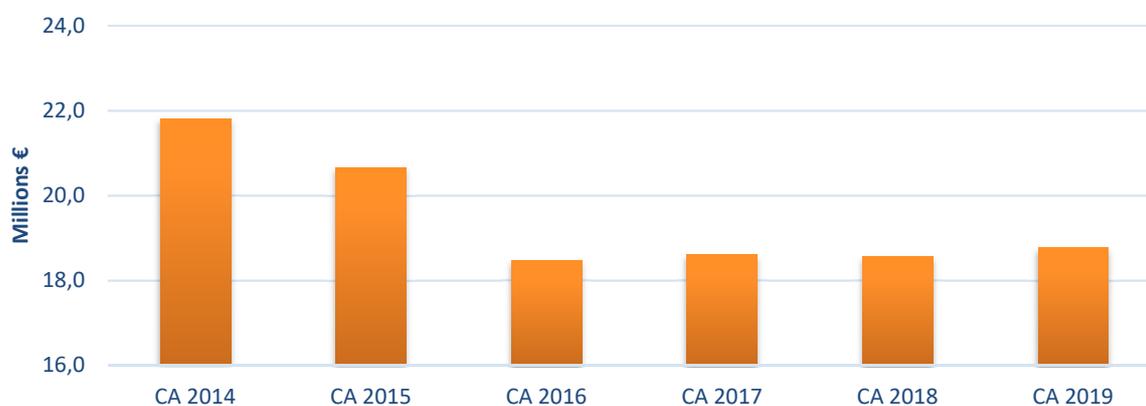
- **Achats (comptes 60) :** 16,6 M€ en 2019 contre 17,0 M€ en 2018, soit -0,4 M€. Les achats de prestations sont en baisse (- 0,7 M€) notamment dans le secteur éducatif (ALSH) tandis que les achats de matières premières et de fournitures sont en augmentation (+ 0,3 M€) principalement dans le domaine de l'énergie.
- **Services extérieurs (comptes 61 et 62) :** 13,1 M€ en 2019 contre 14,0 M€ en 2018, soit -0,9 M€. En 2019, les contrats de prestations ont diminué (-0,6 M€). Cette évolution intègre une hausse du coût de l'énergie (PPP chauffage urbain/eau chaude +0,7 M€) et une augmentation de la rémunération du prestataire du contrôle de stationnement (+0,2 M€) ainsi que l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires (1,4 M€ réalisé en 2018). De plus, le versement des primes d'assurances recule de 0,4 M€. En revanche, il ressort une augmentation concernant les études et recherches (+ 0,1 M€) et le remboursement de frais à TMVL (+ 0,2 M€).
- **Impôts et taxes (comptes 63) :** 1,6 M€ en 2019 contre 1,7 M€ en 2018, soit -0,1 M€. Les taxes foncières sont les principales dépenses rattachées aux comptes 63, en diminution de 0,1 M€.

La ville a ouvert deux autorisations d'engagement (AE) : dans le cadre du partenariat public-privé du chauffage urbain (33,3 M€) et du stationnement payant (4 M€).

Autorisation d'engagement En M€	Montant AE au 31/12/2019	Réalisé antérieur à 2019	Réalisé 2019	CP 2020	CP 2021
AE - 1 PPP Chauffage urbain	33,3	26,6	3,0	2,4	1,3
AE - 2 Stationnement payant	4,0	0,9	1,0	1,0	1,1
Total général	37,3	27,5	4,0	3,4	2,3

En 2019, 2,97 M€ ont été réalisés sur le PPP chauffage urbain (pour un total depuis l'ouverture de l'AE de 29,6 M€).

Concernant le stationnement payant, 1 M€ ont été réalisés en 2019 (pour un total de 1,9 M€ depuis le début de l'AE).

II – 3) Les subventions versées**Subventions de fonctionnement :
11% des dépenses réelles****18,8 M€ (+ 0,2 M€ soit + 1,2% / 2018)**

Les subventions sont des contributions financières accordées par des personnes publiques à des tiers (associations et autres structures privées et publiques) afin de les aider à réaliser des projets qu'ils ont eux-mêmes initiés.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des subventions versées par type de bénéficiaire.

Subventions versées (en K€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
Subventions aux associations et autres	8 905,9	8 483,2	6 382,2	6 567,9	6 194,0	6 428,3	234,3	3,8%
Subvention CCAS	5 400,0	5 216,7	5 140,0	5 071,5	5 005,0	4 960,0	-45,0	-0,9%
Subventions Tours Evènement	3 960,8	3 644,3	3 673,3	3 673,3	3 673,3	3 523,3	-150,0	-4,1%
Subvention Grand Théâtre	3 291,1	3 091,1	3 050,0	3 065,0	3 459,1	3 539,1	80,0	2,3%
Subvention Caisse des Ecoles	109,3	93,0	93,0	93,0	93,0	93,0	0,0	0,0%
Subvention Département	99,6	95,3	96,9	97,2	100,3	107,9	7,6	7,6%
Subventions Autres organismes publics	47,7	42,9	39,0	35,7	33,5	121,7	88,3	263,9%
TOTAL	21 814,3	20 666,4	18 474,4	18 603,6	18 558,2	18 773,4	215,2	1,2%

Les subventions versées en 2019, d'un montant de 18,8 M€ (+1,2% par rapport à 2018) concernent principalement les associations (6,43 M€), Tours Evènement (3,52 M€), le CCAS (4,96 M€) et le Grand Théâtre (3,54 M€).

En 2019, 359 associations ont été bénéficiaires d'une subvention en numéraire. Parmi ces associations, la répartition des subventions versées est la suivante :

- 218 (60,7 % des associations) reçoivent des subventions inférieures à 5 000 € ;
- 111 associations (30,9% des associations) reçoivent des subventions entre 5 000 € et 50 000 € ;
- 30 associations (8,4% des associations) reçoivent des subventions supérieures à 50 000 €.

Les associations ayant des projets à vocation sportive ressortent à 31%, celles du secteur culturel à 22%, du domaine social ou de la santé à 17% et de la jeunesse à 16 % pour ne citer que les 4 plus grandes politiques publiques.

TMVL alloue à chaque commune une « enveloppe » de subventions déterminée en fonction du nombre d'habitants. La commune est chargée d'instruire les dossiers et de déterminer les critères d'attribution. Ainsi, en 2019 le montant alloué est de 767 K€ (4,75 € par habitant au titre de 2019). L'enveloppe est répartie de la façon suivante : 35 % pour le secteur culturel, 53% pour le domaine sportif et 8 % pour l'événementiel.

Par ailleurs, la Ville met à disposition des locaux au bénéfice d'associations, à charge pour elles de financer éventuellement le cout des fluides. Ces subventions en nature ne sont pas comptabilisées en tant que tel dans les comptes de la commune. Mais le nombre de locaux mis à disposition est resté constant.

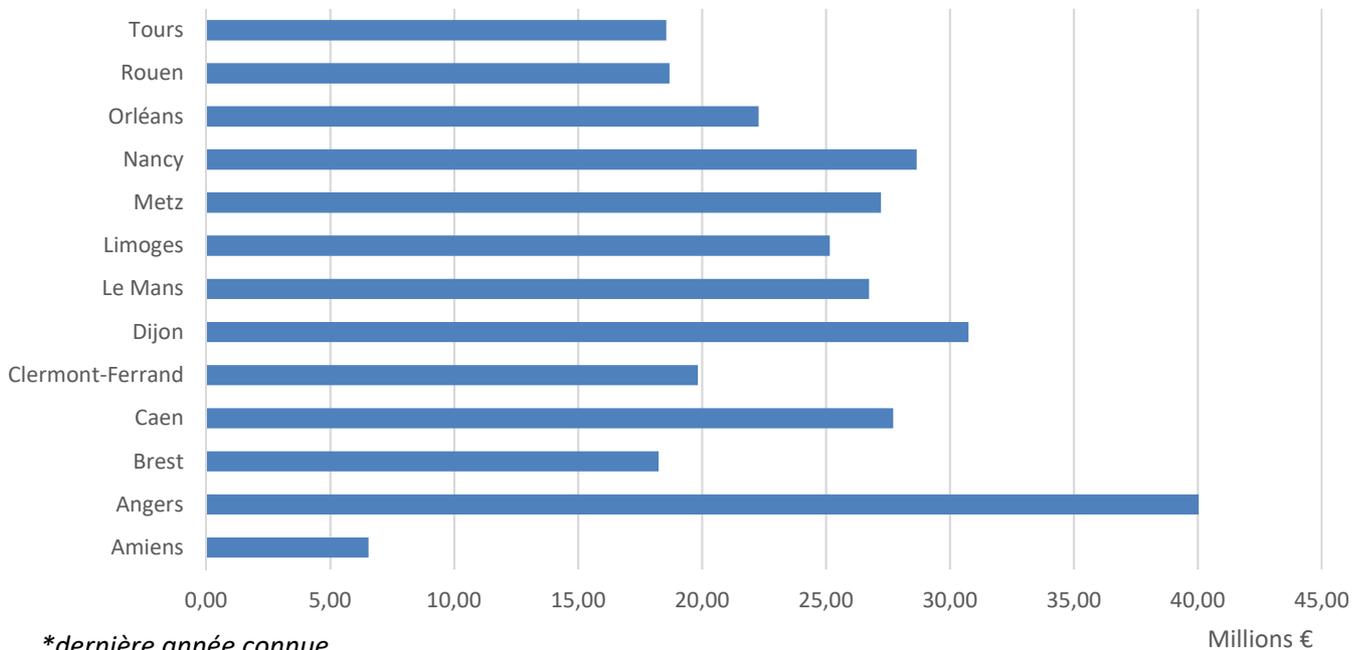
Enfin, la Ville de Tours a créé et mis en service en décembre 2019 la Maison des Associations Louis Pasteur qui a pour mission de favoriser le développement et la promotion du secteur associatif. Issue d'une enquête 2018 permettant l'identification des besoins des associations, cette nouvelle structure a été inaugurée en décembre 2019 et constitue un lieu d'information pour les habitants. C'est un projet qui étendra au fur et à mesure son offre de prestations et de moyens répondant à des fonctions logistiques, d'accompagnement, de conseil et de coopération inter-associative.

Les subventions versées sont présentées dans le tableau suivant par secteur d'activité fonctionnelle selon la nomenclature comptable.

Subventions versées (en K€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
Moyens des services	1,5	51,0	1,8	51,8	51,3	51,0	-0,3	-0,6%
Prévention et Sécurité	50,5	40,3	31,9	28,5	31,5	25,5	-6,0	-19,0%
Education et Petite Enfance	2 172,6	2 143,3	555,4	520,3	531,8	634,0	102,3	19,2%
Solidarité et vie sociale	8 011,4	7 682,5	7 356,9	7 198,3	7 066,4	7 163,5	97,1	1,4%
Aménagement et services urbains, environnement	313,6	270,7	260,9	272,7	278,4	275,2	-3,2	-1,1%
Culture	4 805,2	4 522,4	4 464,5	4 450,7	4 852,2	4 939,5	87,2	1,8%
Sport	2 114,8	2 093,5	1 887,0	2 077,8	1 886,9	1 972,8	85,9	4,6%
Commerce	4 344,7	3 862,8	3 916,0	4 003,6	3 859,6	3 711,8	-147,8	-3,8%
TOTAL	21 814,3	20 666,4	18 474,4	18 603,6	18 558,2	18 773,4	215,2	1,2%

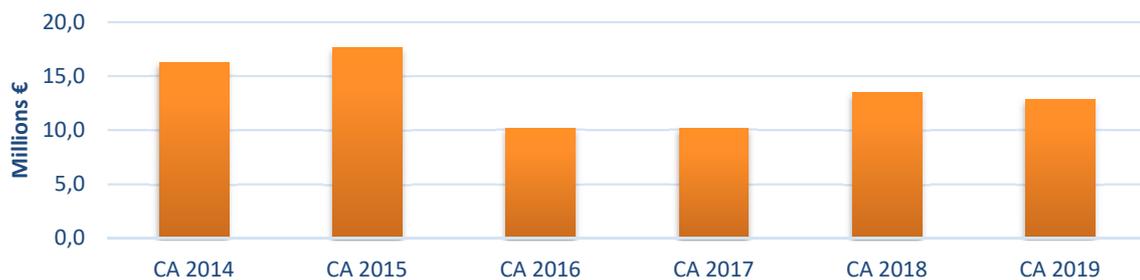
Il est proposé de comparer le niveau des subventions versées au sein du panel de communes dont la population est proche de celle de la Ville de Tours :

Subventions 2018* (art. 657 et 674)



II – 4) Les charges financières

Charges financières : 8% des dépenses réelles



12,8 M€ (- 0,7 M€ soit - 5,7% / 2018)

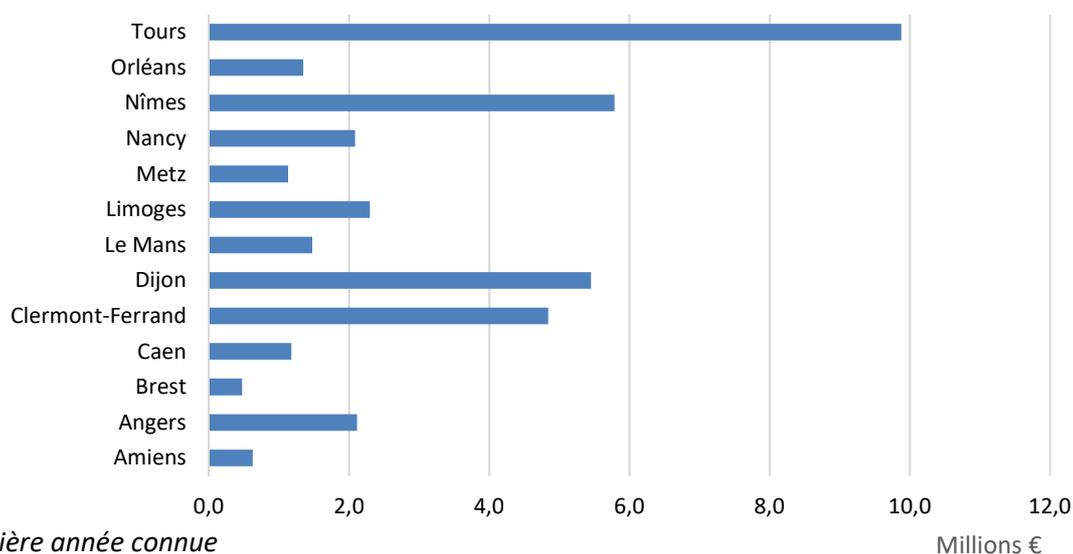
Les **charges financières** (12,8 M€ en incluant l'IRA contre 13,5 M€) sont en baisse (-0,7 M€). En retraitant les IRA pour les deux derniers exercices (respectivement 3,6 M€ en 2018 et 3,7 M€ en 2019), qui constituent des dépenses à caractère exceptionnel liées à la stratégie de désendettement de la ville et n'entrent d'ailleurs pas en compte dans le calcul de l'évolution des dépenses défini par le dispositif de Cahors, la diminution est de 0,8 M€.

Charges financières (en M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
Intérêts	16,2	17,6	10,2	10,2	13,5	12,8	-0,7	-5,1%
<i>Dont swap</i>	5,4	7,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<i>Dont IRA</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	3,6	3,7	0,1	2,6%
TOTAL	16,2	17,6	10,2	10,2	13,5	12,8	-0,7	-5,1%

La stratégie financière relative au désendettement de la ville vise à réduire le coût annuel du service de la dette et à dégager des marges de manœuvre pour investir.

Il est proposé de comparer le niveau des charges financières au sein du panel de communes dont la population est proche de celle de la Ville de Tours :

Charges financières hors IRA en 2018* (art 661)



II – 5) Les autres charges réelles

Contingents : 2% des dépenses réelles



Autres dépenses : 3% des dépenses réelles



Autres charges réelles : 8,8 M€ (+ 0,2 M€ soit + 2% / 2018)

Les **contingents et participations obligatoires** (4 M€ en 2019 comme en 2018). Ils correspondent aux contributions obligatoires attribuées aux établissements d'enseignement privé (1,05 M€), au contingent incendie (2,89 M€) et à diverses autres participations (0,03 M€).

Les **autres dépenses** (4,8 M€) augmentent de 0,1 M€ par rapport à 2018.

Les atténuations de produits (chapitre 014) progressent de 0,2 M€, notamment avec les augmentations du montant reversé à la métropole au titre des Forfaits de Post-Stationnement (1,3 M€) et de la contribution au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (0,1 M€).

Les autres dépenses se composent principalement des indemnités et cotisations mais également d'une provision sur les actifs circulants (titres impayés).

II – 6) Les dépenses d'ordre

Les **dépenses d'ordre** (26,3 M€) augmentent de 14,5 M€ en regard de 2018.

Elles comprennent les dotations aux amortissements et aux provisions qui se sont élevées à 7,6 M€ (contre 7,5 M€ en 2018).

L'augmentation provient des cessions d'actifs, notamment à TMVL (ESBAT, CFA). Les mouvements comptables liés à ces opérations (enregistrement des valeurs nettes comptables et des plus-values) ont été enregistrés à hauteur de 18,7 M€ (+ 14,3 M€ par rapport à 2018).

III) L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RATIOS FINANCIERS

Les principaux soldes financiers sont présentés ci-dessous.

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution CA 2019 / 2018	
							Valeur	%
Recettes de gestion	192,0	189,4	184,5	178,1	179,9	185,9	6,0	3,4%
Dépenses de gestion	167,5	162,3	159,6	152,7	152,7	152,9	0,2	0,1%
Excédent brut de fonctionnement	24,5	27,1	24,9	25,5	27,2	33,0	5,8	21,5%
Reprise sur provision	0,0	1,1	0,4	0,4	0,3	0,7	0,3	94,4%
Provision	0,7	0,1	0,0	0,2	0,7	0,5	-0,1	-16,5%
Résultat courant non financier	23,8	28,1	25,2	25,7	26,9	33,1	6,3	23,3%
Produits financiers	4,7	2,1	2,1	1,0	0,6	0,6	0,0	-5,0%
Charges financières hors IRA	16,2	17,6	10,2	10,2	9,9	9,1	-0,8	-7,9%
Résultat financier	-11,5	-15,5	-8,2	-9,1	-9,3	-8,5	0,7	-8,1%
Produits exceptionnels	1,5	1,8	0,9	2,9	1,0	0,4	-0,6	-64,1%
Charges exceptionnelles	0,3	0,4	1,3	1,4	0,8	0,8	0,0	4,4%
Résultat exceptionnel	1,3	1,4	-0,5	1,5	0,2	-0,5	-0,7	-381,5%
Capacité d'autofinancement	13,5	13,9	16,6	18,0	17,7	24,1	6,4	35,8%
Taux d'autofinancement (CAF / RRF)	6,8%	7,2%	8,9%	9,9%	9,8%	12,9%		

L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) progresse en 2019 de 21,5 % reflétant une bonne maîtrise des dépenses de gestion et une dynamique des recettes de gestion hors élément à caractère exceptionnel. En 2018, il ressort à 192 € par habitant contre une moyenne de la strate (communes de + de 100 000 habitants) à 216 € par habitant.

Le résultat courant non financier reprend l'EBF en incluant les mouvements réels des reprises sur provisions de l'année N-1 et des provisions de l'année N concernant principalement les pertes sur les créances irrécouvrables.

Le résultat financier traduit la différence entre les produits et les charges mesurant l'impact des décisions prises en matière de politique de financement. La baisse des charges financières était un enjeu face au coût de la dette de la Ville de Tours mais aussi à la baisse tendancielle des produits financiers.

Le résultat exceptionnel équivaut à des opérations sans rapport avec l'activité habituelle de la collectivité. Il intégrait jusqu'à 2019 la soulte de sortie du swap CALYON (716 K€/an payés pendant 4 ans).

La **capacité d'autofinancement** (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financements propres pour les investissements. Elle constitue une marge de manœuvre prépondérante et déterminante pour l'équilibre financier de la Ville de Tours.

Son montant a évolué de + 6,4 M€ soit + 35,8 % par rapport à 2018 permettant à la Ville de Tours de conforter sa bonne santé financière.

En 2018, elle s'élève à 127 € par habitant contre une moyenne de la strate (communes de + de 100 000 habitants) à 185 € par habitant.

Le **taux de CAF brute** est de 12,9 % en 2019 hors IRA soit un taux nettement supérieur à 2018 (9,8 %).

Les ratios financiers obligatoires, publiés dans la maquette officielle du Compte administratif 2019, vous sont présentés ci-après :

Ville de Tours - BUDGET PRINCIPAL VILLE DE TOURS - CA - 2019				
Code INSEE		Ville de Tours		CA 2019
37261		BUDGET PRINCIPAL VILLE DE TOURS		
I – INFORMATIONS GENERALES				I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES				A
Informations statistiques			Valeurs	
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :			139 963	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) :			2 071	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Tours Métropole Val de Loire				
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate	
Fiscal	Financier			
100 444 707	163 200 276	1 148,25	1 240,04	
Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)	
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 198	1 163	
2	Produit des impositions directes/population	590	640	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 430	1 326	
4	Dépenses d'équipement brut/population	143	215	
5	Encours de dette/population	1 506	1 144	
6	DGF/population	235	206	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	57,76%	58,6%	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	92,06%	95,9%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	10,00%	16,2%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	105,32%	86,3%	

Source moyennes nationales de la strate : publication *Les collectivités locales en chiffres 2019 - DGCL à partir des données DGFIP (comptes de gestion – budgets principaux – opérations réelles – 2017, communes 100 000 hab. ou plus hors Paris)*

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de

l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Les comparaisons avec les communes de + de 100 000 habitants et plus hors Paris reflètent des ratios globalement plus faibles que la moyenne même si la tendance est à une amélioration des ratios de la Ville.

Face au poids de la dette représentant environ un peu plus que la totalité des recettes réelles de fonctionnement limitant de fait les capacités d'épargne pour investir (dépenses d'équipement brut hors subvention versées (chapitre 204) de 143 €/habitant contre 215 € pour la strate), la Ville maîtrise ses dépenses de fonctionnement afin de se donner des marges financières. La baisse des dépenses de fonctionnement (1 198 €/habitant en 2019 contre 1 284 €/habitant en 2018) est liée à une évolution contenue du 1^{er} poste que constituent les charges de personnel, tout en assurant une qualité de service public, une baisse des charges à caractère général obtenue grâce à une meilleure optimisation des coûts ainsi que la baisse des frais financiers suite aux renégociations portant sur la dette.

La DGF reste supérieure à la moyenne des communes de + de 100 000 habitants et plus hors Paris suite à l'application de mécanismes de péréquation corrigeant les inégalités entre les territoires.

IV) LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** hors excédent de fonctionnement capitalisé incluant le refinancement de la dette effectué en 2019 évolue de + 10,1 M€ soit + 31,8 % par rapport à 2018. Elles comprennent les financements propres d'investissement (41,3 %), les subventions d'équipement (11,3 %) et les emprunts souscrits (47,5 %). Les financements propres regroupent le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), la Taxe d'aménagement, les amendes de police, les cessions d'actifs et les autres recettes.

Recettes d'investissement (en M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
FCTVA	4,2	3,3	2,3	2,9	1,9	2,9	0,9	48,1%
TLE / Taxe d'aménagement	0,7	1,1	1,5	1,7	1,2	1,8	0,6	46,1%
Amendes de police	2,5	2,0	2,1	2,5	0,0	0,0	0,0	
Cessions d'actifs	0,5	2,5	1,8	2,8	3,9	11,9	8,0	204,9%
Autres recettes d'investissement	0,0	0,1	0,2	0,0	0,0	0,7	0,7	9120,6%
Sous-total financements propres	7,9	9,0	7,8	9,8	7,1	17,3	10,2	143,8%
Subventions d'équipement reçues	3,5	2,9	1,4	4,3	2,5	4,7	2,2	89,2%
Emprunts souscrits	9,4	7,5	8,0	7,5	22,1	19,8	-2,3	-10,4%
Sous-total financements externes	12,9	10,4	9,4	11,8	24,6	24,6	-0,1	-0,3%
Total	20,7	19,5	17,3	21,6	31,7	41,8	10,1	31,8%

Les **financements propres d'investissement** tels que présentés ci-dessus s'élèvent à 17,3 M€ au 31/12/2019 (contre 7,1 M€ en 2018), soit une augmentation de 10,2 M€ par rapport à 2018.

Cette évolution provient essentiellement des **cessions** d'actifs réalisés au cours de l'année (+ 8 M€ soit + 204,9 %) et notamment de la réalisation de deux importantes ventes de locaux auprès de TMVL : le Centre de Formation des Apprentis (6,7 M€) et l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts (4,3 M€).

De plus, le **FCTVA** progresse de 0,9 M€ (+ 48,1 %) en corrélation avec l'effort d'investissement réalisé par la Ville de Tours puisqu'il dépend des dépenses éligibles effectuées en 2018.

La Taxe d'Aménagement reversée par la métropole (taux de reversement unique de 85 % institué par délibération du 22/10/2018) et établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme, croît de 0,6 M€ (+ 46,1 %).

Les autres recettes proviennent principalement d'un legs de M. Bonnet à la Ville de Tours pour un montant d'environ 0,6 M€.

Les **subventions d'équipement reçues** s'élèvent à 4,7 M€ en 2019 contre 2,5 M€ sur l'exercice 2018 soit + 2,2 M€.

Pour 2019, elles se répartissent de la façon suivante :

Partenaires financeurs de la Ville de Tours (en K€)		2019
Etat		658
<i>Dont :</i>		
<i>DSIL</i>		<i>508</i>
<i>DRAC</i>		<i>24</i>
<i>ANRU</i>		<i>109</i>
Région		22
Département		517
TMVL		541
Autres		2 977
<i>Dont :</i>		
<i>SET</i>		<i>2 330</i>
<i>SCCV Groupe Gambetta (PUP Hauts Ste Radegonde)</i>		<i>262</i>
<i>Tours Habitat (Concession Monconseil)</i>		<i>235</i>
<i>CAF</i>		<i>145</i>
Total		4 714

Parmi les financeurs institutionnels classiques, **l'Etat** reste le 1^{er} partenaire dans le financement des opérations d'équipement de la Ville de Tours avec 658 K€ reçus en 2019. Cela a permis de soutenir la Ville dans la construction du groupe scolaire des deux lions ou la reconstruction de la crèche Leccia.

Ensuite, **TMVL** apporte une contribution de 541 K€ dont une majeure partie a été consacrée au financement de la mise en lumière du patrimoine de la Ville de Tours.

Le **Département** a versé 517 K€ permettant aussi de soutenir le projet de reconstruction de la crèche Leccia ainsi que l'homologation sportive de la salle Grenon du Centre Municipal des Sports.

La **Région** a contribué à hauteur de 22 K€ en finançant certaines opérations telles que les équipements du bateau du Maine. La formalisation d'un avenant au contrat régional de solidarité territoriale (CRST) actuel a entraîné un décalage des notifications et versement des subventions sur 2020.

Enfin, la rubrique « **Autres** » comprend notamment le dernier versement de 2,3 M€ par la Société d'Équipement de Touraine (SET) à la Ville (collectivité concédante) du fonds de concours lié à la construction de l'École des deux Lions dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Un Projet Urbain Partenarial (PUP) a été mis en place pour financer le projet des Hauts de Sainte-Radegonde faisant l'objet d'une participation financière des opérateurs. L'une d'elles a été perçue par la société civile de construction-vente (SCCV) du groupe Gambetta pour 262 K€.

Enfin, Tours Habitat a versé 235 K€ dans le cadre de la concession d'aménagement de l'écoquartier Monconseil et la CAF a contribué au financement de la reconstruction de la crèche Leccia par le versement d'une aide à l'investissement mais également par un prêt du même montant.

Les principales opérations financées en 2019 sont les suivantes :

Principales opérations financées (en €)	2019
Groupe scolaire des deux lions	2 610 000
Reconstruction crèche Leccia	595 000
Mise en lumière patrimoine Ville -tranche 2018	314 000
Homologation sportive salle Grenon (CMS)	270 200
Sainte Radegonde PUP Gambetta	262 026
Etudes NPNRU (Ronde, Sanitas)	100 495
Gymnase Hallebardier (reprise parquet et toiture)	55 820
Mise en conformité légionnelle 3 gymnases et CMS	45 374
Réfection étanchéité toiture Théâtre Le Petit Fauchoux	41 000
Réhabilitation chapelle CRR	36 000
Total	4 329 915

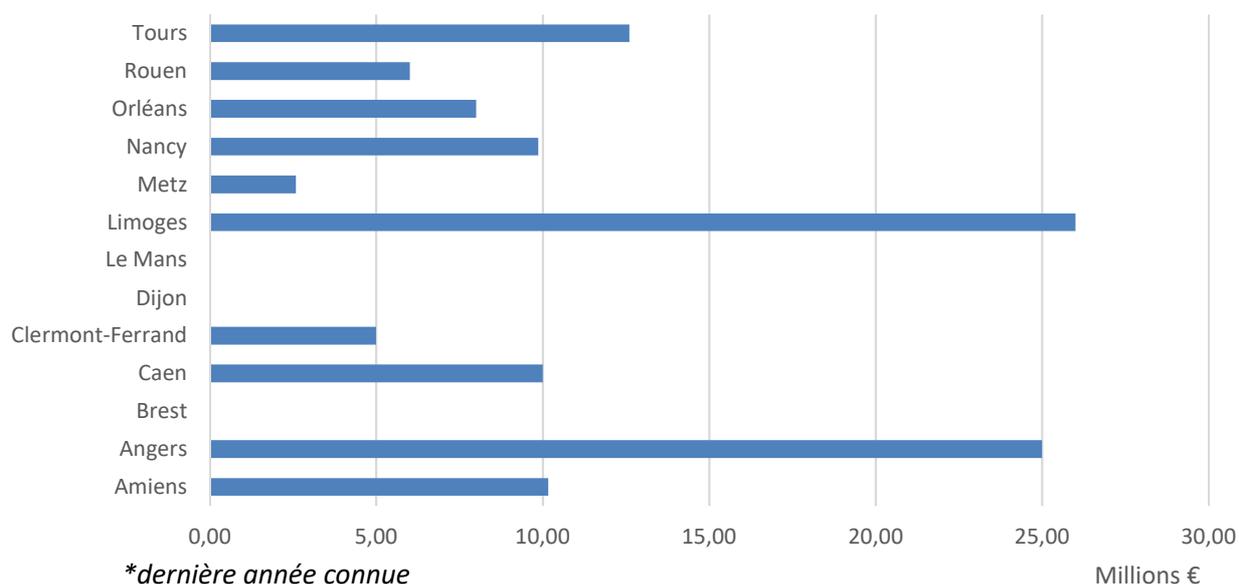
Le montant des **nouveaux emprunts** souscrits en 2019 s'élève à 19,8 M€ (contre 22,1 M€ en 2018). Il intègre le refinancement effectué dans le cadre du rachat partiel de l'emprunt obligataire in fine émis en 1999 par la Ville et arrivant à échéance en 2025 pour 11 M€. L'emprunt de refinancement a été souscrit auprès de l'Agence France Locale à taux fixe de 0,44% sur 10 ans.

Hors refinancement, les nouveaux emprunts s'élèvent à 5,1 M€ pour participer au financement des investissements 2019. Ils se répartissent ainsi :

- Emprunt de 5 M€ auprès de l'Agence France Locale à taux fixe de 1,15 % sur 15 ans ;
- Emprunt de 145 K€ (2ème tranche de l'emprunt de 222 K€) auprès de la Caisse d'Allocations Familiales avec un taux de 0% sur 10 ans.

La Ville de Tours maîtrise le recours à l'emprunt tout en pratiquant une gestion active de la dette et en finançant davantage d'investissement. Voici un comparatif sur un panel de communes dont la population est proche de la Ville de Tours.

Emprunts nouveaux 2018* (art.1641 et 16441)



Les **opérations d'ordre** s'élèvent à 26,3 M€.

Elles comprennent :

- Les dotations aux amortissements ;
- L'étalement des IRA capitalisées suite aux opérations de refinancement de 2018 et 2019 ;
- Des opérations comptables se rapportant aux cessions d'actif.

V) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement réelles recouvrent les dépenses d'équipement avec les travaux en régie (49,1 %), le remboursement en capital de la dette (50 %) et dans des proportions plus faibles, les autres dépenses d'investissement (0,9 %).

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
Dépenses d'équipement	28,1	18,1	24,6	19,5	23,8	27,1	3,3	14,0%
Remboursement en capital de la dette	30,2	11,0	12,1	12,7	22,9	27,6	4,6	20,2%
Autres dépenses d'investissement	1,4	0,1	0,0	0,0	0,4	0,5	0,1	39,8%
<i>Dont reversement excédent BA Crématorium à TMVL</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,5</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	0,0	
Dépenses d'investissement	59,8	29,1	36,7	32,2	47,1	55,2	8,1	17,2%

V – 1) Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 27,1 M€ pour 2019 contre 23,8 M€ en 2018 soit une hausse de 3,3 M€ (+ 14%). Cette progression depuis 3 ans marque l'exigence de la Ville de rénover, moderniser et construire des équipements pour améliorer l'offre de services rendus au public. Le taux de réalisation (dépenses mandatées rapportées aux crédits inscrits à hauteur de 32,3 M€) ressort à 84 % pour l'exercice 2019.

Selon la ventilation fonctionnelle de la nomenclature comptable appliquée par la Ville de Tours, les dépenses d'équipement se répartissent selon les secteurs suivants :

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
Moyens des services	2,6	1,9	1,8	2,2	5,2	6,2	1,0	19,3%
Prévention et Sécurité	0,9	0,1	0,3	0,2	0,4	0,5	0,0	8,0%
Education et Petite Enfance	9,3	4,6	3,7	2,4	5,8	8,4	2,6	44,6%
Solidarité et vie sociale	1,9	0,7	0,9	0,5	0,5	0,9	0,4	82,4%
Aménagement et services urbains, environnement	6,6	4,7	6,5	8,6	4,8	4,5	-0,3	-5,2%
Culture	1,7	1,4	5,7	1,8	3,2	3,8	0,7	22,0%
Sport	1,7	1,1	2,1	2,2	2,9	1,8	-1,1	-38,5%
Action économique	0,1	0,3	0,3	0,4	0,2	0,2	-0,1	-20,9%
+ Travaux en régie	3,4	3,3	3,5	1,1	0,7	0,8	0,0	4,7%
Dépenses d'investissement	28,1	18,1	24,6	19,5	23,8	27,1	3,3	14,0%

Les vingt opérations réalisées les plus importantes (sur 298) représentent 69,5 % du mandatement de l'année :

Principales opérations (en K€)	2019
Groupe scolaire aux deux lions	3 912
Attribution de compensation 2019	3 600
Reconstruction crèche leccia	2 108
Mise en lumière du patrimoine de la ville	1 694
Haut rue nationale aménagement	1 227
Fonds de concours 2019 à TMVL pour travaux de voirie	831
Bâtiments scolaires	774
PPP chauffage urbain	711
Bâtiments sportifs	618
Fonds concours 2018 à TMVL pour travaux de voirie	573
Casernes Beaumont Chauveau	536
Spectacle de mapping	365
Travaux de bâtiment 2019 : divers et imprévus	342
Structures de petite enfance : études et interventions diverses 2019	334
NPRU Maison des Associations	325
Acquisition d'ouvrages bibliothèques	229
Applications métiers	170
Patrimoine historique	165
Amiante et plomb	165
Centre chorégraphique site Beaumont	164
Total	18 843

V – 2) Le remboursement en capital de la dette

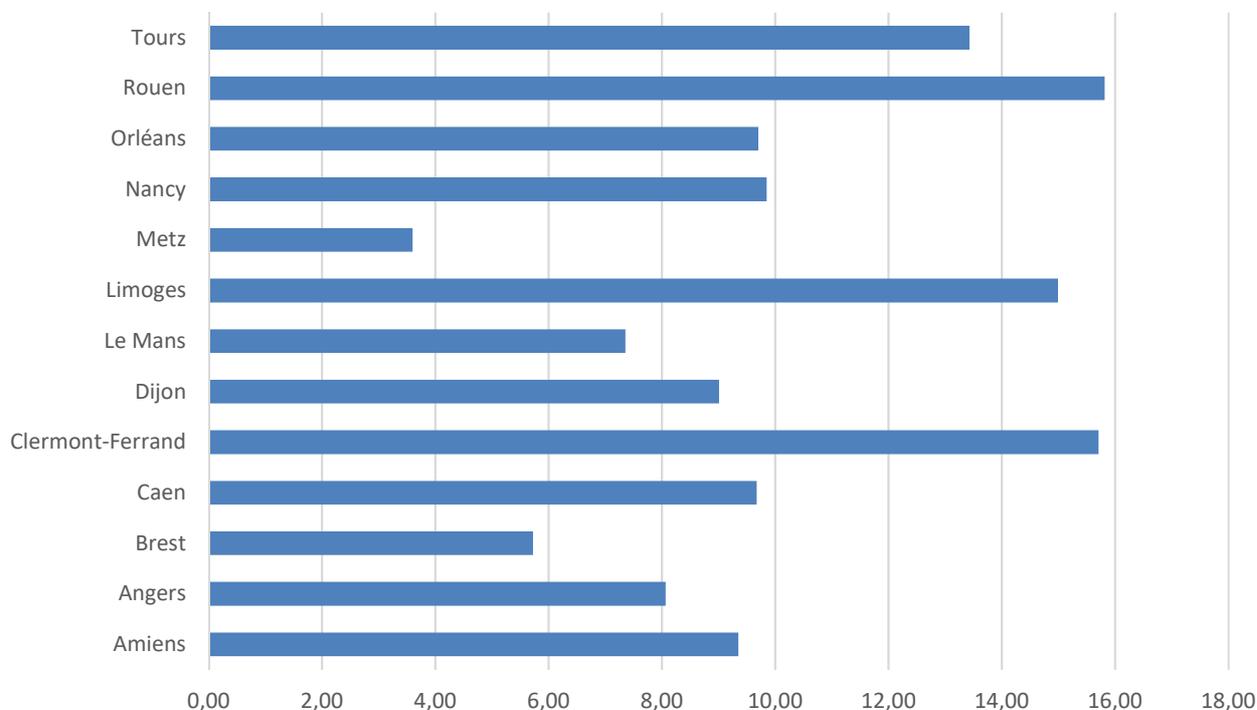
Le montant du capital de la dette remboursée en 2019 s'élève à 16,6 M€ hors opération refinancement (contre 13,5 M€ en 2018). Avec l'opération de refinancement, le remboursement en capital s'élève à 27,5 M€. Les emprunts nouveaux souscrits et encaissés au cours de l'année s'élèvent à 19,8 M€.

Malgré le refinancement de 14,7 M€ incluant une indemnité de 3,7 M€, la Ville accentue son désendettement qui s'affiche à 7,7 M€ sur 2019. Ainsi, la commune de Tours se libère des marges de manœuvre pour les exercices suivants grâce à l'économie réalisée sur les frais financiers et à la suppression des pics d'amortissement en capital sur les années 2025 et 2026.

Depuis le début du mandat, la Ville a diminué sa dette de 24,1 M€ soit une baisse proche de 10 % par habitant. La dette s'élève à 1 470 € par habitant fin 2019 (contre 1 112 € par habitant en moyenne pour la strate fin 2018, qui constitue le dernier chiffre officiel connu).

La Ville de Tours rembourse sa dette à un rythme important en comparaison avec un panel de communes dont la population est proche de la Ville de Tours.

Remboursement en capital de la dette en 2018* (art.1641 et 16441)



*dernière année connue

V – 3) Les autres dépenses d'investissement réelles

Les **autres dépenses d'investissement réelles** (0,5 M€) comprennent principalement la participation de la Ville au capital de l'Agence France Locale. Notre adhésion a permis de bénéficier de taux de financement très compétitifs sur le marché. Ces autres dépenses comprennent également un premier remboursement de l'indu de Taxe d'Aménagement (123 K€) versé à tort à la Ville de Tours comme ce fut le cas pour beaucoup de collectivités. Le solde sera réglé en 2020 (150 K€).

V – 4) Les opérations d'ordre

Les **opérations d'ordre s'élèvent à 11,4 M€.**

Elles comprennent :

- L'inscription de l'IRA capitalisées permettant leur étalement sur 7 ans (de 2019 à 2025) ;
- La valorisation des travaux en régie ;
- Les subventions dites « transférables » reprises dans le compte de résultat
- Des opérations comptables se rapportant aux cessions d'actifs ou encore à la reprise de subventions au compte de résultat.

V – 5) La gestion pluriannuelle des dépenses d'investissement

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la gestion du plan d'équipement par le biais des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) a été généralisée.

A fin 2019, le stock d'AP s'élève à 197,2 M€ comprenant 97 M€ de nouvelles AP.

Variation du stock d'AP en 2019	En M€
Stock AP au 31/12/2018	101,6
Variation AP existantes au 31/12/2018	-1,4
Création AP en 2019	97,0
Stock AP au 31/12/2019	197,2

Les principales AP créées en 2019 sont les suivantes (au-delà de 1 M€) :

N°AP	Libellé AP	Montant AP après DM3 2019
AP-2019 - 340	Travaux de mise aux normes accessibilité (Ad'AP)	20 541 000,00
AP-2019 - 397	NPNRU - Construction gymnase Hallebardier	11 000 000,00
AP-2019 - 398	Plan écoles - NPNRU - Démolition reconstruction école Claude Bernard	10 560 000,00
AP-2019 - 323	Cuisine centrale - construction d'un nouveau bâtiment	8 500 000,00
AP-2019 - 407	AP de stock reports 2018 inscrits en 2019	3 800 000,00
AP-2019 - 395	Attribution de compensation 2019	3 600 000,00
AP-2019 - 396	Installations footballistiques Vallée du Cher	3 300 000,00
AP-2019 - 337	NPRU - Maison des associations	3 202 000,00
AP-2019 - 301	Acquisitions foncières	3 000 000,00
AP-2019 - 331	Villa Rabelais	2 646 000,00
AP-2019 - 394	Fonds de concours - TMVL	1 970 000,00
AP-2019 - 385	Stade Camus - Accompagnement du transfert du patronage laïque Paul bert	1 560 000,00

Le stock d'AP à fin 2019 comprend 36,9 M€ de dépenses réalisées avant 2019, 26,7 M€ de dépenses réalisées en 2019 et 133,7 M€ de dépenses restant à financer (CP postérieurs à 2019).

Le ratio de couverture des AP/CP, indicateur de maîtrise de la gestion pluriannuelle en APCP par la collectivité, et correspondant au rapport entre les restes à mandater sur les AP affectées et les CP mandatés au cours de l'exercice, s'élève à 5 années.

Ratio de couverture des APCR à fin 2019	
Capacité d'investissement de la Ville (= réalisé PE avec travaux en régie de l'année)	26,7 M€
Ratio de couverture = reste à financer / capacité d'investissement de la Ville (capacité investissement = réalisé des dépenses d'équipement 2019)	5 années

Le niveau du ratio de couverture, compris dans une fourchette entre 5 et 7 ans, correspond à une gestion budgétaire pluriannuelle dynamique, d'après les analyses des chambres régionales des comptes.

V – 6) Le financement des investissements

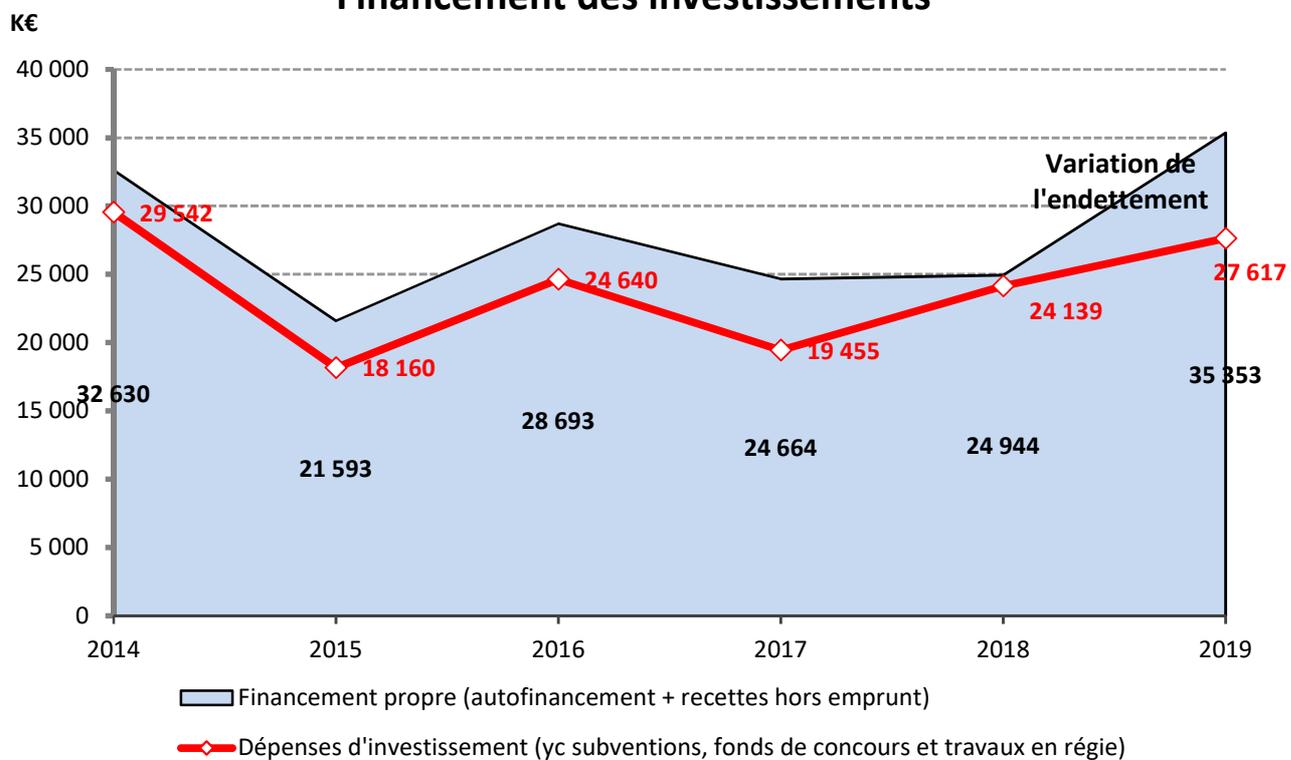
Le **financement des investissements** est assuré de la façon suivante :

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	
							Valeur	%
Capacité d'autofinancement (CAF)	13,5	13,9	16,6	18,0	17,7	24,1	6,4	35,8%
Subventions d'équipement	3,5	2,9	1,4	4,3	2,5	4,7	2,2	89,2%
Autres recettes définitives d'investissement	7,9	9,0	7,8	9,8	7,1	17,3	10,2	143,8%
Correction solde reprise - provision - IRA - ICNE de l'emprunt refinancé capitalisé (uniquement)	-0,7	0,9	0,4	0,2	-3,9	-3,6	0,3	-8,5%
Excédent du BA du crématorium	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	
Variation de la dette	-2,8	-3,4	-4,1	-5,2	-0,8	-7,7	-6,9	860,4%
Variation du fonds de roulement	8,2	-5,2	2,4	-7,9	1,5	-7,1	-8,7	-561,7%
Dépenses d'investissement hors dette	29,5	18,2	24,6	19,5	24,1	27,6	3,5	14,4%

La progression de la CAF (+ 6,4 M€ par rapport à 2018), des subventions d'équipement (+ 2,2 M€ par rapport à 2018) et des autres recettes d'investissement (+ 10,2 M€ par rapport à 2018) démontre que la collectivité a disposé de marges de manœuvre supplémentaires pour assurer le financement des opérations dans lesquelles elle s'est engagée.

Ainsi, il a été possible en 2019, à la fois de désendetter la Ville de Tours de 7,7 M€ mais aussi d'abonder le fond de roulement de 7,1 M€ qui pourra être mobilisé en 2020.

Financement des investissements



VI) LA GESTION DE LA DETTE

Fin 2019, la dette de la Ville de Tours s'élève à 210,7 M€ correspondant à l'encours de 34 emprunts contractés sur le budget principal.

Les deux nouveaux emprunts mobilisés en 2019 sont les suivants :

- Emprunt de 5 M€ sur 15 ans auprès de l'Agence France Locale au taux fixe de 1,15 %, mobilisé en mars 2019 ;
- Emprunt de 14,7 M€ sur 10 ans auprès de l'Agence France Locale au taux fixe de 0,44 % dans le cadre du refinancement des emprunts obligataires à échéance 2025 en août 2019.

Par ailleurs, un 2^{ème} tirage de 145 K€ a été perçu au titre d'un emprunt souscrit auprès de la CAF de 2018 à hauteur de 222 K€ à taux 0%. Le versement des fonds est réalisé sur production des justificatifs de dépenses au titre de la reconstruction de la crèche Leccia. Aussi, le solde devrait être versé en 2020.

La gestion de la dette de la Ville s'articule autour de 2 objectifs principaux :

- Le désendettement c'est-à-dire la diminution de l'encours de la dette en remboursant davantage de dette qu'en empruntant ;
- La réduction du coût de la dette c'est-à-dire le recul du poids des charges financières en négociant à l'avantage de la Ville les meilleures conditions de prêts.

En ce qui concerne le désendettement, la diminution de l'encours de la dette au 31/12/2019 est de 7,7 M€, représentant la baisse annuelle d'endettement la plus importante depuis au moins 2008, ceci malgré le refinancement de l'emprunt obligataire in fine arrivant à échéance en 2025 et qui a généré une IRA de 3,7 M€.

Evolution de l'endettement (en M€ et %)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution CA 2019 / 2018	
							Valeur	%
Intérêts de la dette	16,2	17,6	10,2	10,2	9,9	9,1	-0,8	-7,9%
Remboursement du capital	10,3	11,0	12,1	12,7	13,4	16,6	3,1	23,3%
Annuité de la dette	26,5	28,6	22,3	22,9	23,3	25,7	2,4	10,1%
Emprunts souscrits	7,5	7,5	8,0	7,5	9,0	5,1	-3,9	-43,1%
IRA capitalisée	0,0	0,0	0,0	0,0	3,6	3,7	0,1	2,5%
Variation de l'endettement	-2,8	-3,4	-4,1	-5,2	-0,8	-7,7	-6,9	860,4%
Encours de dette au 31 décembre	232,0	228,5	224,5	219,3	218,5	210,7	-7,7	-3,5%
Taux moyen de la dette au 31/12/N avec swap et hors IRA	7,0%	7,7%	4,5%	4,6%	4,5%	4,3%		-4,5%
Taux moyen de la dette au 31/12/N hors SWAP et IRA	4,7%	4,6%	4,5%	4,6%	4,5%	4,3%		-4,5%
Annuité / RRF*	13,4%	14,7%	11,9%	12,6%	12,8%	13,7%		6,7%
Encours de dette / RRF*	117,0%	117,6%	119,5%	120,2%	120,2%	112,4%		-6,5%
Encours de dette / CAF (en années)	17,1	16,4	13,5	12,2	12,3	8,7		-29,0%

*RRF hors cessions et provisions

La capacité de désendettement de la Ville s'est améliorée de 29 % entre 2019 et 2018. Il faudrait donc selon la situation financière de 2019, 8,7 années à la Ville pour rembourser entièrement sa dette. Ce ratio de solvabilité financière s'est nettement amélioré depuis 2014 et ce redressement permet aujourd'hui d'assurer que le contrat de Cahors qui fixe un plafond national de 12 ans est respecté.

Le coût de la dette (intérêts payés et intérêts courus non échus / encours de la dette) a été réduit depuis le début du mandat car le taux moyen de la dette de 7% à fin 2014 est passé à 4,3% à fin 2019, soit une baisse de 39%. Cela a pu se réaliser grâce aux conditions favorables du marché bancaire mais aussi par l'adhésion à l'Agence France Locale. En effet, les taux proposés par cette agence permettent à la Ville d'obtenir des prêts à moindre coût et d'une autre façon de renforcer la concurrence entre les établissements bancaires.

De plus, les actions mise en œuvre depuis le début du mandat ont largement contribué à ce résultat :

- 2016 : résiliation du contrat de SWAP toxique évitant d'aggraver le paiement des lourdes charges financières qui pesaient sur le budget de la commune dont **7 M€ en 2015** ;
- 2016 : renégociation d'emprunts in fine de 2027 à 2029 **permettant d'étaler le remboursement de ces emprunts** pour un montant de 71 M€ ;
- 2018 : refinancement des émissions obligataires in fine réalisés en 1999 **aux taux de 5,9 %** pour l'année 2026 pour un montant de 9,5 M€ ;
- 2019 : refinancement des émissions obligataires in fine réalisés en 1999 **aux taux de 5,9 %** pour l'année 2025 pour un montant de 11 M€ ;
- 2019 : remboursement par anticipation **sans indemnité** d'un prêt du Crédit Agricole pour un montant de 1,7 M€.

Plus précisément, le rachat de coupons obligataires de 11,0 M€ en 2019 a permis de diminuer le remboursement en capital de la dette en 2025 et de fait de dégager des marges de manœuvre pour investir dans des équipements d'avenir. Ces opérations ont abaissé le taux moyen de la dette puisque le taux du nouvel emprunt de refinancement est de 0,44% contre 5,9%. Ce sont ainsi 600 K€ d'économies annuelles de frais financiers qui peuvent être utilisés pour améliorer la qualité du service public. L'IRA payée a été réintégrée dans le capital du prêt de refinancement et est étalée sur 7 ans soit jusqu'en 2025 afin d'en faciliter la prise en charge (527 K€ par an).

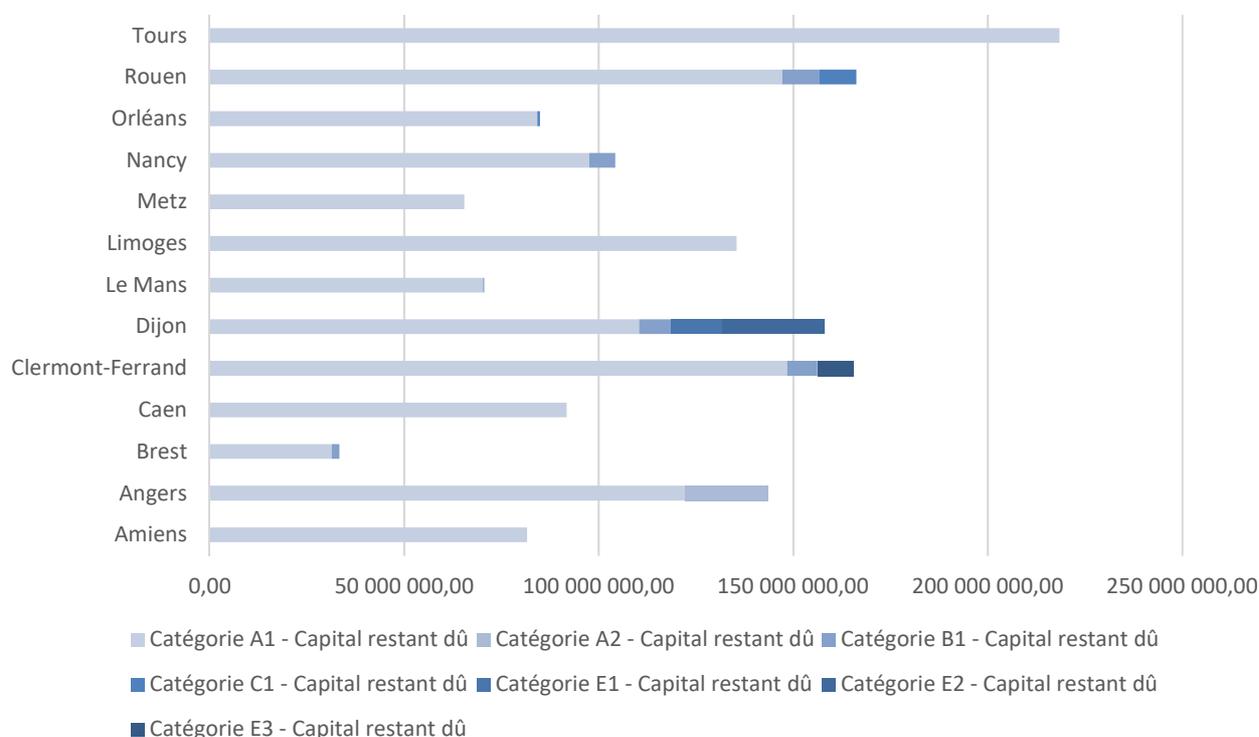
Les **emprunts à taux fixe** représentent 94% de l'encours global de la dette contre 6% pour le taux variable. Ce sont les taux fixes anciens qui pénalisent le coût de la dette de la Ville.

Les emprunts se répartissent par taux de la façon suivante :

INDEX	CRD au 31/12/2019	% par index de taux
Livret d'épargne populaire (LEP)	925 000,00	0,4%
Euribor 3Mois	10 549 440,00	5,0%
Fixe	198 097 182,62	94,0%
Livret A	1 151 844,87	0,5%
TOTAL	210 723 467,49	100,0%

De plus, la **répartition des risques** selon la Charte de bonne conduite, positionne 100% de l'encours de la dette en risque faible (1A) au 31 décembre 2019 qu'il est proposé avec un panel de communes dont la population est proche de la Ville de Tours.

Classification de l'encours selon la charte Gissler en 2018



La **répartition de la dette selon sa nature** est affichée comme suit :

NATURE	CRD au 31/12/2019	%
Autres emprunts	188 366,56	0,1%
Emprunt assorti d'une ligne de trésorerie	7 318 190,00	3,5%
Emprunt en euros	145 416 910,93	69,0%
Emprunts obligataires remboursables in fine	57 800 000,00	27,4%
TOTAL	210 723 467,49	100,0%

L'encours de la dette de la Ville par prêteur, se présente de la façon suivante :

Prêteur	Encours au 31/12/2019 en M€	Part de l'encours en %
Crédit Foncier de France	70,6	33,5%
Emission obligataire	57,8	27,4%
Agence France Locale	30,5	14,5%
Crédit Agricole	24,3	11,5%
DEXIA Crédit Local	9,2	4,4%
La banque Postale	6,9	3,3%
Société Générale	5	2,4%
CLF/DEXIA	3,2	1,5%
Autres	3,2	1,5%
Total	210,7	100,0%

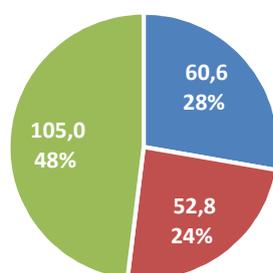
Le CFF détient l'encours des 3 contrats de prêts refinancés en 2016 et présente une légère diminution d'1 point en 2019 (33,5 % contre 32,4% en 2018). La part des emprunts obligataires a diminué de 4 points en 2019 (57,8 M€ soit 27,4 %) par rapport à 2018 (68,8 M€ soit 31,5 %) suite à l'opération de refinancement de 2019. Depuis 2018, l'Agence France Locale progresse dans la part de l'encours de dette de la Ville de Tours en atteignant désormais 14,5 % (5,8 % en 2018). Le Crédit Agricole recule légèrement de 2 points (11,5 % contre 13,8 %).

Pour le reste, il est constaté une diminution des parts de l'encours suite au rythme naturel du remboursement des emprunts concernés mis à part la CAF qui propose régulièrement des prêts à taux zéro pour le financement d'opérations comme la rénovation de de crèches en 2019.

La **durée de vie résiduelle** (durée moyenne restant à courir jusqu'à la fin de l'encours) est de 17 ans et 2 mois (contre 18 ans et 3 mois en 2018) dont voici la répartition :

Répartition par durée résiduelle 2018

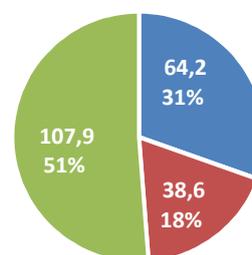
(en M€ et %)



■ < 5 ans ■ 5 - 10 ans ■ 10 - 20 ans

Répartition par durée résiduelle 2019

(en M€ et %)



■ < 5 ans ■ 5 - 10 ans ■ 10 - 20 ans

La Ville contient un stock de dette en majorité supérieur à 10 ans de remboursement en 2019, ce qui n'était pas le cas en 2018. Cela s'explique par la contraction de nouveaux emprunts classiques avec amortissement sur 10 ou 15 ans et la baisse de l'encours des emprunts obligataires.

VII) LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE TOURS**VII – 1) Le budget annexe de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours**

Le budget annexe des activités lyriques et symphoniques est devenu au 1^e janvier 2019 le budget annexe de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours suite à la création d'une régie avec simple autonomie financière, approuvée par le Conseil Municipal du 1er octobre 2018.

Les premiers résultats de ce budget sous cette nouvelle gouvernance représentée par un conseil d'exploitation sont ceux présentés dans le cadre du compte administratif 2019.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 (en €)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Prévisions budgétaires	110 977,57	6 700 884,98	6 811 862,55
- Réalisations	56 869,14	6 392 368,45	6 449 237,59
- Restes à réaliser			0,00
DEPENSES			
- Prévisions budgétaires	110 977,57	6 700 884,98	6 811 862,55
- Réalisations	83 927,88	6 371 377,10	6 455 304,98
- Restes à réaliser			0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE Excédent ou déficit	-27 058,74	20 991,35	-6 067,39
RESTES A REALISER	0,00	0,00	0,00

Le **résultat de l'exercice** 2019 indique un déficit global de -6,1 K€, réparti comme suit :

- - 27,1 K€ pour la section d'investissement (+ 25,2 K€ en 2018) ;
- + 21,0 K€ pour la section de fonctionnement (- 56 K€ en 2018).

RESULTAT DE CLÔTURE 2019 (en €)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019	Solde des RAR	Résultat global
Investissement	47 077,57	0,00	-27 058,74	20 018,83	0,00	20 018,83
Fonctionnement	318 948,04	0,00	20 991,35	339 939,39	0,00	339 939,39
TOTAL	366 025,61	0,00	-6 067,39	359 958,22	0,00	359 958,22

L'**excédent global de clôture**, qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'établit à 360 K€ contre 366 K€ en 2018.

Les **dépenses de fonctionnement** (6,4 M€) sont stables (-10 K€ soit -0,2%) par rapport à 2018.

CHAP	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)	CA		Variation 2019 / 2018	
		2018	2019	MONTANT	%
011	Charges à caractère général	990 344,88	887 277,12	-103 067,76	-10,4%
012	Charges du personnel	5 303 010,95	5 377 472,39	74 461,44	1,4%
65	Autres charges de gestion courante	28 469,26	47 811,90	19 342,64	67,9%
66	Charges financières		974,94	974,94	ns
67	Charges exceptionnelles	1 022,53	971,61	-50,92	-5,0%
042	Opérations d'ordre (transferts entre sections)	58 304,67	56 869,14	-1 435,53	-2,5%
	DEPENSES TOTALES	6 381 152,29	6 371 377,10	-9 775,19	-0,2%

Le principal poste de dépenses est constitué des charges de personnel (84 % des charges totales en 2019 contre 83 % en 2018) qui s'élèvent à 5,4 M€ en 2019 contre 5,3 M€ en 2018.

Les **recettes de fonctionnement** (6,4 M€) augmentent de 67 K€ soit + 1,1 % par rapport à 2018.

CHAP	RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	CA		Variation 2019 / 2018	
		2018	2019	MONTANT	%
70	Ventes de produits	891 906,21	906 970,24	15 064,03	1,7%
74	Dotations et Participations	5 287 683,00	5 384 233,00	96 550,00	1,8%
75	Autres produits de gestion courante	50 333,68	24 699,72	-25 633,96	-50,9%
77	Produits exceptionnels	82 856,51	71 671,88	-11 184,63	-13,5%
013	Atténuation de charges	12 370,50	4 793,61	-7 576,89	-61,2%
	RECETTES TOTALES	6 325 149,90	6 392 368,45	67 218,55	1,1%

Le **financement de ce budget** est assuré à 84 % (5,4 M€) par des participations publiques prévues dans le cadre de la Convention pluriannuelle d'objectifs : 3,5 M€ provenant de la Ville de Tours (+80 K€ au regard de 2018), 1,1 M€ du Conseil Régional, 561 K€ de la DRAC et 170 K€ du département d'Indre-et-Loire.

Les recettes d'exploitation représentent 14% des produits totaux (0,9 M€), en hausse de 1,7% (+15 K€) par rapport à 2018.

Le mécénat progresse entre les saisons culturelles 2017/2018 et 2018/2019 (74 K€ contre 63 K€). Cependant, les exercices comptables fonctionnant en année civile, il peut y avoir des décalages dans l'encaissement effectif des dons.

Les autres recettes diminuent : autres produits de gestion courante (les locations de salles ont été moins nombreuses) et atténuations de charges (remboursements de la CPAM suite à des congés maladie par exemple).

La section d'investissement est financée par l'autofinancement constitué des amortissements de l'exercice pour 57 K€ et par l'excédent d'investissement reporté (47 K€).

Les dépenses d'équipement (84 K€) comprennent :

- L'équipement de l'établissement en outils de gestion : matériel informatique (copieurs, ordinateurs), téléphonique (installation de câbles destinés à passer en solution de téléphonie IP), contrôle d'accès au bâtiment, logiciel de planification des spectacles,
- Le renouvellement de matériels destinés aux ateliers de construction, costumes et accessoires,
- Du matériel destiné à l'entretien des 8 000 m² du bâtiment,
- Des équipements conformes au parc de matériel standard de la profession,
- Le renouvellement et l'acquisition d'instruments de musique (percussions).

VII – 2) Le budget annexe des Prestations Cimetières

Le budget annexe des prestations cimetières concerne les prestations facturées aux familles (creusement de fosses, vente de caveaux, travaux d'entretien de sépultures...) qui peuvent entrer en concurrence avec le secteur privé. C'est donc un service public à caractère industriel et commercial dont les résultats sont présentés ci-dessous.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 (en €)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Prévisions budgétaires	261 139,88	191 000,00	452 139,88
- Réalisations	37 275,22	244 280,03	281 555,25
- Restes à réaliser			0,00
DEPENSES			
- Prévisions budgétaires	261 139,88	191 000,00	452 139,88
- Réalisations	6 889,07	162 437,88	169 326,95
- Restes à réaliser			0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent ou déficit	30 386,15	81 842,15	112 228,30
RESTES A REALISER	0,00	0,00	0,00

Le **résultat de l'exercice 2019** présente un excédent global de + 112 K€, réparti comme suit :

- + 81,8 K€ pour la section d'investissement (contre + 61,5 K€ en 2018) ;
- + 30,4 K€ M€ pour la section de fonctionnement (contre + 44,7 K€ en 2018).

RESULTAT DE CLOTURE 2019 (€)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019	Solde des RAR	Résultat global
Investissement	223 639,88	0,00	30 386,15	254 026,03	0,00	254 026,03
Fonctionnement	- 18 138,11	0,00	81 842,15	63 704,04	0,00	63 704,04
TOTAL	205 501,77	0,00	112 228,30	317 730,07	0,00	317 730,07

Le **résultat global de clôture**, qui tient compte de la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'élève à 318 K€ contre 205 M€ à la clôture 2018.

Les **dépenses de fonctionnement hors résultat d'exploitation reporté** (162 K€) augmentent de 4 K€ par rapport à 2018.

CHAP	DEPENSES FONCTIONNEMENT (en €)	CA		Variation 2019 / 2018	
		2018	2019	MONTANT	%
011	Charges à caractère général	92 498,34	124 989,00	32 490,66	35,1%
65	Autres charges de gestion courante		173,66	173,66	ns
67	Charges exceptionnelles				
042	Opérations d'ordre (transferts entre sections)	65 495,84	37 275,22	- 28 220,62	-43,1%
002	Résultat exploitation reporté		18 138,11	18 138,11	ns
	DEPENSES TOTALES	157 994,18	180 575,99	22 581,81	14,3%

Le principal poste de dépenses est constitué des charges à caractère général (77 % des charges totales en 2019 contre 59 % en 2018) qui s'élèvent à 125 K€ en 2019 contre 92 K€ en 2018.

Il inclut le coût d'acquisition des matériaux pour les aménagements de caveaux qui seront revendus, ainsi que les frais d'administration générale refacturés par le budget principal au budget annexe des prestations cimetières.

L'évolution de ce poste en 2019 résulte de la hausse des frais d'administration générale : 92 K€ en 2019 contre 51 K€ en 2018, soit + 41 K€ (+82%).

Le deuxième poste de dépenses est constitué par les opérations d'ordre qui intègrent les dotations aux amortissements relatives aux équipements achetés pour l'exercice de l'activité (corbillard, pelleuse ...). Ce poste s'est élevé à 37 K€ en 2019.

Les **recettes de fonctionnement** (245 K€) augmentent de 42 K€ soit + 20,7 % par rapport à 2018.

CHAP	RECETTES FONCTIONNEMENT (en €)	CA		Variation 2019 / 2018	
		2018	2019	MONTANT	%
70	Ventes de produits	202 679,93	239 607,50	36 927,57	18,2%
75	Autres produits de gestion courante		0,44	0,44	ns
77	Produits exceptionnels		5 072,09	5 072,09	ns
	RECETTES TOTALES	202 679,93	244 680,03	42 000,10	20,7%

Le **financement de ce budget** provient :

- Des ventes de produits pour 240 K€ : il s'agit de la vente des nouveaux caveaux installés dans les espaces concédés. L'augmentation sur 2019 résulte de la vente des équipements débutés sur 2018 et d'une partie de ceux réalisés en 2019,
- De quelques produits exceptionnels (régularisation d'écritures comptables) pour 5 K€.

La **section d'investissement** est financée par l'autofinancement constitué des amortissements de l'exercice pour 37 K€. Les dépenses d'investissement correspondent à diverses acquisitions (matériel ...) pour 7 K€.